

S O M M A I R E
du recueil des actes administratifs
de la préfecture de la région CHAMPAGNE-ARDENNE
n° 12 duodecies du 23 décembre 2015

Vous pouvez consulter ce recueil des actes administratifs dans sa version "mise en ligne"
sur le site internet de la préfecture de la région Champagne-Ardenne, préfecture de la Marne
dont l'adresse complète est la suivante :

<http://www.champagne-ardenne.pref.gouv.fr/>

TEXTES GENERAUX

2

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE CHAMPAGNE-ARDENNE2

*Arrêté préfectoral régional portant approbation du Plan Régional de l'Agriculture Durable
de Champagne-Ardenne (PRAD) ----- 2*

TEXTES GENERAUX

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Arrêté préfectoral régional portant approbation du Plan Régional de l'Agriculture Durable de Champagne-Ardenne (PRAD)

Le préfet de la région Champagne-Ardenne,

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L111-2-1 et D111-1 à 5;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François SAVY, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne ;

Vu la circulaire DGPAAT/SDBE/C2011-3042 du 23 mai 2011 relative aux plans régionaux de l'agriculture durable ;

Vu la mise à disposition du public du projet de plan régional de l'agriculture durable de Champagne-Ardenne, du 22 octobre au 22 novembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural en date du 4 novembre 2015 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2015 de la commission permanente du Conseil régional de Champagne-Ardenne adoptant le plan régional de l'agriculture durable de Champagne-Ardenne ;

Vu l'avis favorable de la chambre régionale d'agriculture de Champagne-Ardenne en date du 27 novembre 2015 ;

Vu l'avis du comité de l'administration régional du 16 décembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne-Ardenne ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Le plan régional de l'agriculture durable de Champagne-Ardenne figurant en annexe est approuvé pour une période de sept ans à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Champagne-Ardenne.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 22 décembre 2015

Le Préfet de la région Champagne-Ardenne

Signé Jean-François SAVY



PREFECTURE DE LA REGION
CHAMPAGNE-ARDENNE



CONSEIL REGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE

PLAN REGIONAL DE L'AGRICULTURE DURABLE

REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**

Complexe Agricole du Mont-Bernard
Route de Suippes CS 60440
51037 Châlons-en-Champagne Cedex



Conseil régional de Champagne-Ardenne

5, rue de Jéricho
51037 CHALONS EN CHAMPAGNE

Chapitre 1

ELABORATION DU PRAD

I) LES OBJECTIFS DU PRAD ET LE CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL :

II) LES MODALITES D'ELABORATION DU PRAD :

III) COORDINATION DU PRAD AVEC LES PLANS REGIONAUX :

IV) LE PROJET AGRO-ECOLOGIQUE POUR LA FRANCE ET SA DECLINAISON EN CHAMPAGNE-ARDENNE :

Chapitre 2

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE L'AGRICULTURE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

I) DIAGNOSTIC ET ENJEUX REGIONAUX :

II) POINTS FORTS, POINTS FAIBLES, OPPORTUNITES ET MENACES :

Chapitre 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D' ACTIONS POUR L'AGRICULTURE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

AXE I : FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS POUR MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET TRANSMISSIBLE

AXE II : AMELIORER LA DURABILITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

AXE III : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DES FILIERES

Chapitre 4

PROJETS REGIONAUX STRUCTURANTS

I) LES CONTRATS DE FILIERES EN ELEVAGE :

II) LA FERME EXPERIMENTALE DE LA BA 112 ET LE RESEAU DE MUTUALISATION DES PARTENAIRES (RECHERCHE, INNOVATION, DEVELOPPEMENT ET FORMATION) :

III) STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE CHAMPAGNE – VOLET ENVIRONNEMENT :

IV) LE PLAN AMBITION BIO :

V) LE CONTRAT D'OBJECTIF REGIONAL « PRODUCTION AGRICOLE » 2015-2019 :

Chapitre 5

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PRAD

I) LES INDICATEURS DE RESULTATS :

II) EVALUATION ANNUELLE ET FINALE :

Annexes

FICHES FILIERES

L'agriculture, avec l'ensemble des activités qu'elle induit, de production, de transformation, de commercialisation et les services d'accompagnement et de développement, représente un secteur d'activité structurant de l'économie régionale en Champagne-Ardenne.

Valorisant 65% du territoire de la région, représentant 10% de son PIB et 10% de sa population active, l'agriculture régionale apparaît comme un atout de tout premier plan pour soutenir la croissance et l'emploi, notamment dans les zones rurales.

Elle contribue à l'aménagement du territoire et représente un secteur aux savoir-faire reconnus, fortement pourvoyeur d'emplois peu délocalisables, avec un lien souvent très fort entre la production agricole et les industries qui transforment ces produits. L'étude prospective emploi-compétences réalisée en 2014 met en évidence un potentiel de création de 8000 emplois dans le seul domaine de la production à l'horizon 2025, au sein du périmètre Champagne-Ardenne.

L'agriculture, l'agroalimentaire et l'agro-industrie s'appuient sur un riche patrimoine naturel, économique et culturel, qu'il convient de mieux valoriser et faire fructifier : diversité des cultures et productions agricoles et agroalimentaires, savoir-faire liés aux terroirs...

Comme les autres secteurs, l'agriculture doit aussi faire évoluer les modes de production pour les rendre plus durables, en s'appuyant notamment sur un enseignement agricole dont la qualité et la réussite sont reconnues, tout en étant porteuse de solutions pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux (eau, sol, biodiversité).

En quelques décennies, l'agriculture de Champagne-Ardenne, grâce aux synergies entre les acteurs économiques et les pouvoirs publics, est devenue une agriculture compétitive, de pointe, toujours plus innovante, comptant au niveau national et européen.

L'agriculture de Champagne-Ardenne est diverse avec des productions végétales bien implantées, un secteur viticole concentré et très organisé, et des filières animales plus dispersées sur le territoire régional. Majoritairement orientée vers des productions de masse sur des filières longues, de nouvelles formes complémentaires d'agriculture se développent en lien avec la demande sociétale de proximité et de produits biologiques.

Des outils industriels performants et à la pointe de la technologie ont été construits permettant d'ancrer la valeur ajoutée et l'emploi sur le territoire. Avec une certaine continuité de vision, les acteurs économiques, coopératifs et négociants, ont su consolider leurs cœurs de métier alimentaires tout en conquérant de nouveaux marchés non alimentaires.

Dans un environnement évolutif et concurrentiel, l'agriculture doit sans cesse repenser les conditions de sa réussite dans le temps. Les forces reconnues ne peuvent pas masquer des fragilités structurelles auxquelles il convient de remédier.

Construire les nouvelles conditions de la durabilité et de la compétitivité va nécessiter des investissements matériels et immatériels conséquents, mobilisateurs de capitaux privés et publics. Des investissements dans les domaines scientifiques, techniques et économiques doivent être accompagnés, pour bâtir et développer des outils de production, de collecte, de transformation et de mise en marché performants, avec l'objectif d'ancrer durablement la valeur ajoutée sur notre territoire, tout en œuvrant pour son partage équilibré et son optimisation permanente.

Au cours des cinq dernières années 2009-2014, 1,5 milliards d'euros ont été investis par les acteurs économiques dont près de 600 millions d'euros par les seules exploitations, qu'elles opèrent dans la viticulture, les grandes cultures végétales, les cultures spécialisées et la polyculture-élevage. Fortement concerné, l'élevage va devoir investir près de 250 millions d'euros d'ici 2020 pour poursuivre sa modernisation.

La période à venir constitue un tournant important de l'agriculture régionale. Il s'agit d'encourager une nouvelle approche des modes de production agricole, tirant parti de leur diversité et de leurs capacités innovantes pour créer davantage de valeur ajoutée et d'emplois et réduire la sensibilité aux risques, dans un contexte global de changement climatique.

L'agriculture a plus que jamais besoin d'innovation ; la transition écologique passe par le progrès scientifique et technique, et la mise en pratique des nouveaux savoirs. Il s'agit de favoriser une approche pluridisciplinaire et systémique de l'exploitation agricole et de ses enjeux, remplaçant l'observation et l'agronomie au centre des préoccupations. Il convient également de mettre en œuvre de nouvelles approches, moins descendantes, tenant plus fortement compte des réalités de terrain.

Cette durabilité est le socle de la compétitivité future de l'agriculture régionale : répondre aux différentes demandes du marché avec le meilleur rapport qualité-prix. Elle reposera sur une stratégie de recherche et d'innovation ambitieuse et partagée, stable dans le temps et sur la mise en réseau des différents niveaux d'acteurs.

Pour relever ces défis, le plan régional de l'agriculture durable de Champagne-Ardenne a pour ambition de développer le potentiel et la diversité de notre agriculture et de combiner compétitivité économique et préservation de l'environnement. Il s'agit d'encourager de nouveaux modèles de production qui créent davantage de valeur ajoutée et d'emplois dans nos territoires, tout en étant plus respectueux de l'environnement, et impulsent des dynamiques locales.

Les axes principaux de cette stratégie, présentés dans ce document, doivent contribuer à faire figurer l'agriculture, l'agroalimentaire et l'agro-industrie au premier rang de la stratégie pour la croissance et l'emploi au bénéfice de nos concitoyens et de nos territoires.

Chapitre 1

ELABORATION DU PRAD

I) LES OBJECTIFS DU PRAD ET LE CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL :

1) LES OBJECTIFS DU PRAD :

L'agriculture, l'agroalimentaire et l'agro-industrie doivent répondre à quatre enjeux majeurs :

- Le **défi alimentaire** : l'agriculture française contribue aux équilibres alimentaires européens et mondiaux dans une perspective de croissance démographique qui conduirait la population mondiale à atteindre 9 milliards d'habitants en 2050.
- Le **défi économique** : pour maintenir la France au rang de premier pays agricole de l'Union Européenne en renforçant la compétitivité de l'agriculture, en ancrant la valeur ajoutée dans le territoire et en développant l'emploi dans les territoires ruraux.
- Le **défi environnemental et climatique** : Le Grenelle de l'environnement a permis de mieux cerner les enjeux environnementaux pour l'agriculture. Ils concernent notamment la gestion quantitative et qualitative de l'eau, la contribution à la richesse de la biodiversité et des paysages, à la protection des sols agricoles, la maîtrise de la demande en énergie et la lutte contre le réchauffement climatique incluant le développement de la production d'énergie renouvelable.
L'agriculture évolue vers une approche plus positive, anticipatrice et systémique au regard de ces enjeux environnementaux de mieux en mieux ciblés et appréhendés par les différents acteurs.
- Le **défi territorial** : l'agriculture occupe plus de la moitié du territoire national mais perd chaque année environ 90.000 ha de SAU. Afin de freiner cette évolution, une gestion économe et durable du foncier agricole est à mettre en place.

La nécessité de conserver une base productive capable de participer aux équilibres alimentaires mondiaux a maintenant rejoint, au rang des priorités politiques, celles d'assurer un haut niveau de sécurité sanitaire pour les consommateurs et de réduire les impacts négatifs de l'agriculture sur les milieux naturels. L'imbrication de ces trois objectifs implique la conduite de l'action publique dans un cadre intégré qui soit en capacité d'agir « de la fourche à la fourchette ».

Afin de répondre à ces quatre enjeux, une réflexion partagée sur l'agriculture durable, conciliant l'efficacité économique et performance écologique a été conduite à l'échelle régionale. Cette réflexion s'articule avec les autres schémas stratégiques régionaux mais est centrée sur l'agriculture et les industries agro-alimentaires, qui, par la nature de leurs activités, sont au cœur des enjeux du développement durable des territoires.

2) LE CADRE REGLEMENTAIRE NATIONAL :

En vertu du code rural (article L111-2-1), un plan régional de l'agriculture durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

La loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a renforcé le plan régional de l'agriculture durable en instaurant un pilotage conjoint de son élaboration par le préfet de région et le président du conseil régional et en plaçant l'agroécologie au cœur des orientations de la production agricole. Le décret n° 2015-686 du 17 juin 2015 modifie, en conséquence, la partie réglementaire du code rural relative au PRAD afin de tenir compte de ces nouvelles orientations.

II) LES MODALITES D'ELABORATION DU PRAD :

En Champagne-Ardenne, le PRAD a été mis en chantier en 2012. Le document d'origine, très détaillé, constitué des éléments de diagnostic et ses orientations, partagé entre les partenaires, a constitué la base de l'élaboration du programme de développement rural régional (PDRR).

Un travail d'actualisation du document PRAD établi en 2012 a été engagé par la DRAAF au printemps 2015, conjointement avec les services du conseil régional et en associant la chambre régionale d'agriculture. Ce travail visait pour l'essentiel :

- à intégrer les évolutions du code rural suite à l'adoption de la loi d'avenir ;
- à intégrer les éléments figurant dans le programme de développement rural régional (PDRR) de Champagne-Ardenne, lui-même établi dans un cadre concerté.

Le calendrier d'élaboration du PRAD retient un objectif de finalisation avant le 31 décembre 2015. Conformément à l'article 136 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les PRAD en vigueur à la date de création des nouvelles régions demeurent applicables dans le ressort géographique pour lequel ils ont été adoptés, jusqu'à leur remplacement par des schémas correspondant au ressort des nouvelles régions. Ce remplacement a lieu au plus tard à la date prévue pour la révision des PRAD (7 ans).

Après avoir été mis pendant une durée minimale d'un mois à la disposition du public, sous des formes notamment électroniques, le projet de plan régional de l'agriculture durable est soumis à l'approbation du conseil régional. Le plan est ensuite arrêté par le représentant de l'Etat dans la région.

Le PRAD Champagne-Ardenne est cohérent avec la programmation des crédits européens sur la période 2014-2020.

III) COORDINATION DU PRAD AVEC LES PLANS REGIONAUX :

Le PRAD doit prendre en compte les plans régionaux de l'État et/ou de la Région, notamment :

- le projet d'action stratégique de l'État (PASE) ;
- le programme de développement rural régional de Champagne-Ardenne 2014/2020;
- la stratégie régionale de développement économique « Champagne-Ardenne 2020 - quels développements pour l'avenir ? » ;
- le contrat de projets État-Région (CPER) ;
- le contrat d'aide à la compétitivité « agriculture et agroalimentaire » ;
- le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;
- le plan régional climat, air, énergie (PCAER) ;
- le schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Il prend en compte les différents plans et programmes sur lesquels s'appuie également de manière préférentielle le projet agro-écologique (Ecoantibio, Ecophyto, Développement durable de l'apiculture, Energie-méthanisation-autonomie-azote (EMAA), Ambition Bio 2017, Semences et agriculture durable, Protéines végétales) ainsi que :

- le plan Ambition Bio de Champagne-Ardenne ;
- le plan régional de l'enseignement agricole (PREA) ;
- le programme national pour l'alimentation (PNA).

Les éventuelles révisions des projets agricoles départementaux (PAD) issus de la loi de modernisation agricole du 1er février 1995 devront tenir compte du PRAD.

IV) LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE POUR LA FRANCE ET SA DECLINAISON EN CHAMPAGNE-ARDENNE :

1) LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE

Lancé le 18 décembre 2012, le projet agro-écologique vise à répondre aux nombreux défis auxquels fait face l'agriculture (compétitivité, changement climatique, sécurité alimentaire mondiale, préservation des ressources naturelles, qualité et sûreté de l'alimentation...).

Le projet agro-écologique porte une ambition claire : inscrire l'évolution de notre agriculture et des filières agricoles et agro-alimentaires dans un cadre tourné vers l'avenir et adapté aux nombreux défis que nous devons relever. Cette approche est d'autant plus nécessaire qu'il n'existe plus, de fait, de modèle unique d'exploitations ; celles-ci sont très diversifiées et de moins en moins semblables les unes aux autres.

L'agro-écologie a pour ambition de tracer une perspective mobilisatrice et créatrice de richesses en privilégiant des solutions qui, en s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les agro-écosystèmes, combinent simultanément la performance économique, la performance environnementale et sanitaire et la performance sociale.

C'est une nouvelle voie pour l'agriculture qui est à la fois nécessaire pour les agriculteurs, afin d'éviter l'impasse technique et économique dans laquelle mènerait la poursuite de systèmes de production trop dépendants aux intrants (produits phytopharmaceutiques, antibiotiques, engrais, carburant...), et demandée par la société.

Il s'agit de produire autrement, de produire plus et mieux avec moins. Ce défi se pose à l'agriculture à la fois au niveau individuel — de chaque exploitation, de chaque entreprise - et au niveau collectif — de l'organisation des filières, de l'accompagnement des agriculteurs, de la dynamique des territoires, etc.

Performance économique et performance environnementale doivent être abordées globalement et de manière articulée, en intégrant le caractère systémique de l'exploitation et ses interactions avec son environnement. Cela passe en particulier par la recherche de l'amélioration des résultats économiques de l'exploitation, par la préservation de l'environnement et des ressources naturelles sur lesquelles la production agricole s'appuie, au travers de la gestion économe des intrants et de

l'énergie, par la diversification des successions de cultures et des assolements, par le renforcement de l'autonomie des systèmes de production animale ou encore par le développement de l'action collective.

Le projet agro-écologique forme une vision résolument réaliste et ambitieuse de l'avenir de l'agriculture française. Il repose sur la conviction de la qualité des hommes et des femmes qui la conduisent au quotidien et de leur capacité à sortir par le haut de certaines difficultés actuelles en s'engageant résolument sur la voie de la performance à la fois économique, environnementale et sociale.

L'expérience de nombreux pionniers montre qu'il est possible de mobiliser des synergies entre environnement et économie et d'être plus performants simultanément sur ces deux dimensions, en s'appuyant en particulier sur la valorisation des régulations biologiques positives (auxiliaires des cultures, choix des assolements et des successions culturales, etc.) ou sur le renforcement du bouclage des cycles biogéochimiques (couverture des sols, synergies entre productions végétales et animales, etc.). Ces approches sont exigeantes, elles font appel de manière fondamentale à l'innovation et mobilisent l'expertise agronomique, technique, économique, sociale, etc. de manière articulée. Ces approches supposent un changement important, à la fois des systèmes d'exploitation et de vision de l'agriculture, mais aussi de l'organisation collective et de la mobilisation des différents acteurs qui interviennent dans le champ de l'agriculture.

Il s'agit aujourd'hui de passer des pionniers à la généralisation.

Cette évolution vers une agriculture moderne et performante, fondée sur les principes de l'agro-écologie constitue désormais une priorité et l'orientation générale de l'action publique en matière d'agriculture.

L'article 1 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, dispose ainsi que « Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale, notamment à travers un haut niveau de protection sociale, environnementale et sanitaire. »

Comme toute évolution en profondeur des cadres de références d'un secteur, elle suppose une mise en mouvement de l'ensemble des acteurs. L'adhésion et l'appropriation du projet agro-écologique par tous les partenaires constituent une condition décisive de sa réussite. Le projet agro-écologique n'est pas une simple politique publique.

C'est un projet partenarial de mobilisation de l'agriculture française, auquel il appartient à tous de participer.

2) LE PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

Le niveau régional, où se situent les compétences du développement économique, de l'aménagement du territoire ou encore de la formation, a vocation non seulement à mettre en oeuvre le projet en territorialisant les chantiers ouverts au niveau national mais aussi à élaborer, à organiser et à décliner une stratégie originale basée sur les caractéristiques propres de ses territoires et de ses filières, est complémentaire du cadre national. Le respect de la diversité des approches régionales sera gage d'efficacité sur le terrain du projet national dans son ensemble.

Un partenariat durable pour le projet agro-écologique, entre l'Etat, la Région et leurs principaux partenaires dans ce domaine, au premier rang desquels la chambre régionale d'agriculture, est recherché à travers l'ensemble des actions proposées.

De multiples projets régionaux sont en cours de réflexion ou en cours de concrétisation dont :

- **La ferme expérimentale de la BA112** dont l'objectif est d'œuvrer en faveur de l'expérimentation de nouveaux systèmes de production, tant agronomiques qu'économiques, de tester de nouveaux matériels et d'assurer la diffusion des résultats auprès des agriculteurs avec pour finalité accélérer les mutations et préparer les systèmes agricoles du futur.
- **Le projet régional « enseigner à produire autrement »** pour que les établissements d'enseignement agricoles soient des acteurs des territoires ruraux, que leurs exploitations agricoles soient positionnées sur des thématiques d'innovation, de partenariats professionnels et d'utilisations pédagogiques.
- **Ecophyto**, mis en place en 2008, nouvel enjeu à l'agriculture régionale : continuer de produire autant en quantité et en qualité tout en diminuant le recours aux produits phytopharmaceutiques de synthèse. Parmi les outils développés, la surveillance biologique du territoire et le réseau de fermes DEPHY sont à mettre en exergue.
- **Phyt'eau-Ref**, dispositif expérimental destiné à étudier la migration des pesticides vers les eaux souterraines dans les sols particuliers que sont les sols crayeux de Champagne. Situé sur un site dont l'historique est parfaitement connu, cette expérimentation complètera les études déjà réalisées sur d'autres régions pédoclimatiques.
- **Le plan Ambition Bio**, porté conjointement par les chambres d'agriculture et la fédération régionale, les groupements départementaux des agriculteurs biologiques et l'association des champagnes biologiques vise « le doublement de la part des surfaces Bio associé à un objectif ambitieux de développement continu et durable de la consommation en accompagnant tous les acteurs de la Bio, du producteur au consommateur en passant par les opérateurs des filières ».
- **L'association Symbiose** : Depuis 2008, le programme Symbiose travaille sur la mise en place d'aménagements simples afin de favoriser la biodiversité ordinaire. Son comité technique opérationnel rassemble de nombreux acteurs du milieu rural : Chambre d'agriculture de la Marne, FDSEA, Conseil général, Fédération des chasseurs... L'objectif est de mettre en œuvre une démarche concertée et consensuelle afin notamment de renforcer les liens entre agriculteurs, chasseurs, apiculteurs et acteurs du monde non agricole.
- **Complémentarité Culture-Elevage**, démarche qui est un moyen de réduire la dépendance en intrants en limitant en particulier l'usage des engrais chimiques et de favoriser l'autonomie alimentaire.
- **Les GIEE (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental)** constitue l'un des outils qui structurera et favorisera la transition vers l'agro-écologie en s'appuyant de manière privilégiée sur des projets collectifs dont l'objectif sera de combiner la performance

économique, environnementale et sociale des exploitations. Il permettra également d'impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières et du développement agricole en lien avec les enjeux du territoire.

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et à ce titre reconnus par l'Etat.

Le premier appel à projet a été lancé le 17 décembre 2014 pour lequel 2 dossiers ont été déposés et reconnus conforme aux attendus.

Dans le cadre du dernier salon international de l'agriculture, le 23 février 2015, le Préfet de la région Champagne-Ardenne a signé les arrêtés portant reconnaissance de l'association APAB « pour une Agriculture Porteuse d'Avenir dans le Barrois » et du CIVAM de l'Oasis en qualité de groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE), en présence de Manuel VALLS, premier ministre et de Stéphane LE FOLL, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement.

Le second appel à projet en vue de la reconnaissance en qualité de GIEE est actuellement en cours avec une réponse attendue des collectifs potentiels d'agriculteurs pour le 30 septembre 2015.

Chapitre 2

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE L'AGRICULTURE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

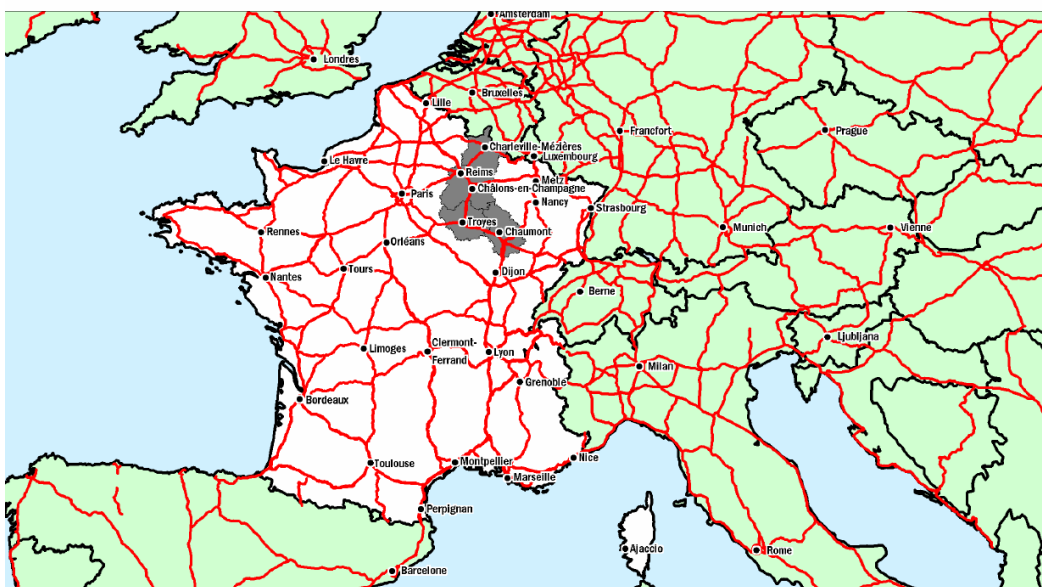
I) DIAGNOSTIC ET ENJEUX REGIONAUX :

1) Des filières organisées :

Pour détailler l'ensemble des sujets liés aux secteurs agricoles, agroalimentaire et agro-industriel : l'ensemble des « fiches filières » sont annexées au PRAD. Ces fiches présentent les chiffres clés et les enjeux de chaque filière pour la Champagne-Ardenne et les situent dans la future grande région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine.

2) Le territoire :

La **Champagne-Ardenne** est une région du Nord-Est de la France. Elle est bordée au Nord par la Belgique, à l'Ouest par la Picardie et l'Île-de-France, au Sud par la Bourgogne et à l'est par la Franche-Comté et la Lorraine.



Elle se compose de quatre départements : les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne. Sa préfecture est Châlons-en-Champagne. Les agglomérations les plus importantes sont Reims, avec ses 218 000 habitants, Troyes et Charleville-Mézières / Sedan, toutes deux autour de 130 000 habitants. S'étendant sur 25 606 km², la Champagne-Ardenne rassemble la plaine de Champagne ainsi que les faibles reliefs du massif ardennais, au Nord, et des coteaux de l'Ouest, accueillant notamment le vignoble de Champagne. Jusqu'en 1973, elle s'appelait « Champagne ».

3) Un territoire peu peuplé à la démographie stagnante :

Avec 1 335 900 habitants, la Champagne-Ardenne apparaît comme une des régions françaises les moins peuplées (19^{ème} rang). Avec 52 hab/km², elle est également une des moins densément occupées (18^{ème} rang). Le territoire est composé de 1952 communes, dont 146 communes urbaines, ce qui constitue l'une des régions les moins urbanisées du pays (21^{ème} rang).

4) Un secteur industriel traditionnel qui souffre et des services menacés dans les territoires ruraux :

Les 532 900 emplois recensés en 2012 se répartissent ainsi : 6 % pour le primaire, 24% pour le secondaire et 70% pour le tertiaire.

Le taux de chômage a progressé : 11,5% en 2013 (6ème rang des régions françaises).

170 communes sont équipées d'au moins la moitié des 23 commerces et services de proximité (poste, boulangerie ...). Les équipements dits supérieurs (maternité, lycée, hypermarchés...) sont uniquement localisés dans les 12 plus grands centres urbains.

5) 15% de la population en dessous du seuil de pauvreté et plus de 25% des jeunes au chômage :

Les hommes et les seniors sont les catégories les plus touchées par les difficultés d'emploi. En 2011, 202 800 champardennais vivaient sous le seuil de pauvreté (15,5% de la population, 6ème taux le plus élevé de France (*INSEE*)). Les Ardennes et la Haute-Marne sont encore les plus affectés en 2011. Ainsi, dans les Ardennes, le taux de pauvreté est passé de 17,4% en 2008 à 19,27% en 2011, soit une hausse de 1,8 point, hausse parmi les plus élevées des départements de Métropole.

Les jeunes sont en situation particulièrement difficile : 25,7% des 15-24 ans, surtout les hommes, sont sans activité : ils étaient plus de 16900 au chômage en 2012.

6) Un patrimoine historique et culturel important :

La Champagne Ardenne est riche d'un patrimoine important avec :

- Des sites historiques en lien avec la mémoire de la « grande guerre », la Révolution, les Guerres ou des célébrités (Napoléon, De Gaulle, Renoir, C. Claudel, Verlaine, Diderot...).
- Des métiers d'art (coutellerie, vannerie, métallurgie sur différents territoires...).
- Des activités traditionnelles bien implantées.

7) Des exploitations de grandes cultures performantes, un secteur viticole florissant et un élevage en difficulté :

La ferme Champagne-Ardenne présente une grande diversité de productions. L'agriculture est productive et performante dans les plaines céréalières de la Champagne crayeuse avec un large panel cultural (céréales, luzerne, betteraves, légumes ...). L'agriculture régionale est également marquée par le vignoble en appellation champagne qui concentre, sur environ 30000 hectares, près de 50% du chiffre d'affaires agricole de la Champagne-Ardenne.

Les niveaux de rendement sont variables en fonction des zones agricoles, toutefois ils sont globalement supérieurs aux moyennes nationales. Pour exemple, en 2014 (Source Agreste – statistique agricole provisoire) :

- Blé tendre d'hiver, le rendement régional est de 85 quintaux par hectare, contre 75 au niveau national.
- En betteraves sucrières, le rendement régional est de 99,3 tonnes par hectare, contre 93,3 au niveau national.
- En orge de printemps, le rendement régional est de 70 quintaux par hectare, contre 67 au niveau national.

La Champagne-Ardenne comptait 24 587 exploitations en 2010 (dont 6 040 sont tournées vers l'élevage). La Surface Agricole Utile (SAU) moyenne de 62,5 ha est stable depuis 1981 (*INSEE*), grâce à l'impact des surfaces viticoles, alors que les surfaces agricoles progressent.

La répartition est la suivante :

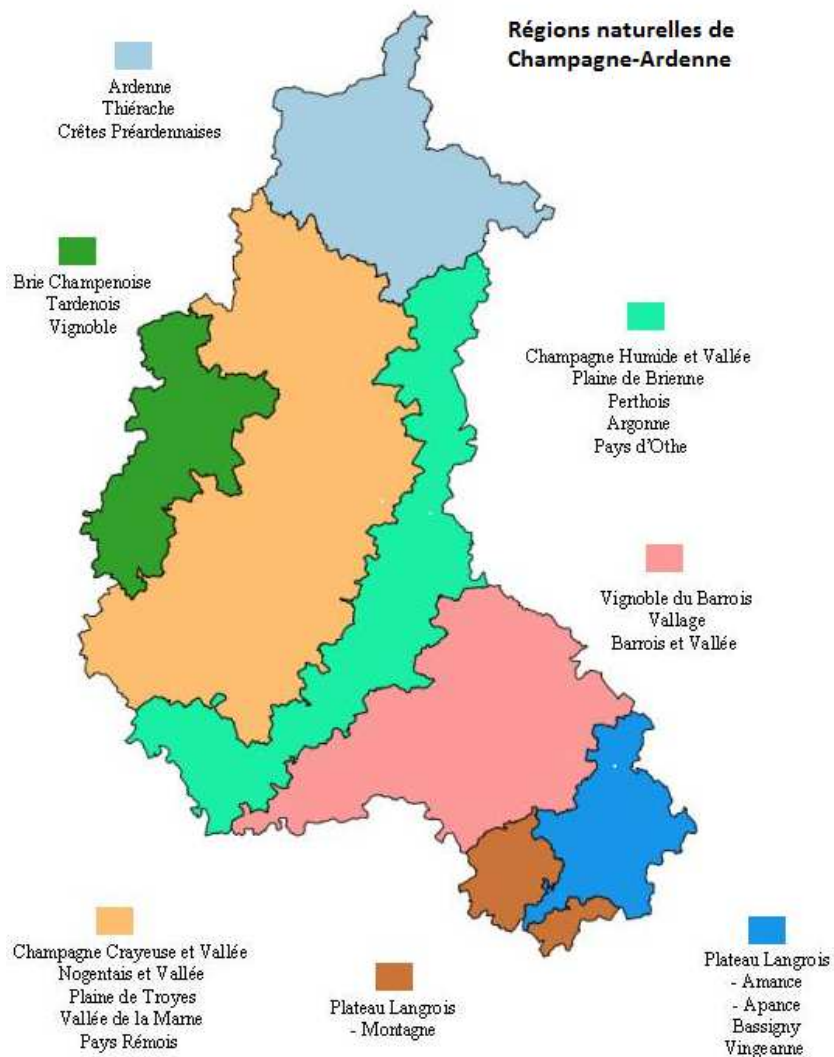
Nombre d'exploitations de	Moins de 2 ha	2 à 19,9 ha	20 à 49,9 ha	50 à 100 ha	+ de 100 ha
Ratio régional (1 536 950 ha) (ICC_18)	34,7%	21,7%	5%	11,3%	27,3%
Ratio national (27 837 290 ha)	14,7%	30,9%	17,2%	18,9%	18,3%

Le territoire est divisé en grandes régions naturelles agricoles qui représentent autant de systèmes de production : grandes cultures, élevage système herbager, polyculture-élevage, viticulture.

Le territoire se décompose en sept régions naturelles qui dépendent des conditions pédoclimatiques régionales : sols superficiels, sols de craie, sols argilo-calcaires... Ces conditions déterminent souvent le potentiel économique des systèmes d'exploitation qui y sont installés.

La zone d'AOC Champagne constitue une spécificité avec des caractéristiques d'exploitation particulières liées à un terroir de renommée mondiale.

Au sein d'un même système d'exploitation, les caractéristiques des entreprises agricoles peuvent être hétérogènes entre les différentes petites régions naturelles. Certaines exploitations sont organisées sous forme sociétaire permettant de faire vivre plusieurs familles (exemple en Haute-Marne), d'autres sont organisées sous forme mono-familiale (exemple dans les Ardennes).



La répartition de la SAU par utilisation est la suivante (en %) :

- Terres arables : 80,00
- Prairies : 17,40
- Cultures pérennes : 2,10
- Autres : 0,02

1,4% des terres sont cultivées avec de très faibles apports en intrant (agriculture biologique ou selon une certification environnementale). 275 790 ha sont tournés vers une gestion extensive des terres, notamment par le pâturage.

L'élevage bovin est présent dans les zones herbagères des Ardennes et de la Haute-Marne. En 2010, 530 140 Unités Gros Bétail, surtout des bovins, sont comptabilisés.

Famille animale	Volailles	Bovins	Porcs	Ovins	Lapins	Équins	Caprins
Nb Têtes	4 160 000	595 050	183 160	130 040	10 690	7 230	1 290

La région est le berceau de race du Cheval de Trait Ardennais. La filière équine compte 835 entreprises (éleveurs, centres équestres...) qui génèrent 1665 emplois directs (**Conseil des chevaux de CA 2011**).

Le nombre d'exploitations agricoles est en diminution constante : -10,8% entre 2000 et 2010 (contre -26% en France). Leur statut aussi évolue (**AGRESTE**) :

	1988	2000	2010
Exploitations individuelles	89,24%	73,19%	61,13%
Exploitations Sociétaires (GAEC, EARL, ...)	10,76%	26,81%	38,87%
Total	35459	27563	24587

Les installations en agriculture ne suffisent pas à compenser les départs. En 10 ans (**AGRESTE**), le taux de renouvellement est proche de 46% et l'âge des exploitants passe de 47,4 à 49,5 ans, avec à peine 10% des exploitants ayant de moins de 35 ans. En 2010, 72% de ces moins de 35 ans ont au moins une formation agricole élémentaire (54,1% pour l'ensemble de la profession. Le renouvellement des générations s'effectue essentiellement dans le cadre familial.

L'agriculture représente 5,8% des emplois, soit le double du niveau national.

En moyenne, 2 personnes travaillent sur une exploitation agricole, soit 50 080 personnes et 32 560 Unités de Travail Annuel (UTA). Cette main d'œuvre est surtout non-familiale et masculine.

L'Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture recensait plus d'offres d'emplois (16333) dans le secteur de l'agroalimentaire que de demandes (11965). Par rapport à 2007, le nombre de candidats diminue de 15%. De plus, les effectifs de l'enseignement agricole ont chuté de 5% en 10 ans (**AGRESTE**) dans les 21 établissements régionaux.

La région a le résultat courant avant impôt (RCAI) moyen le plus élevé de France. Après la viticulture, les revenus les plus élevés sont observés dans les exploitations de grandes cultures. Les exploitations spécialisées en viande bovine (souvent en système herbager) dégagent les revenus les plus faibles.

Depuis 2005 (indice=100), la productivité agricole augmente pour atteindre un indice de 105 en 2011.

L'agriculture contribue pour près de 10 % à la valeur ajoutée régionale (30 414 M€), avec une productivité du travail qui était de 66 k€/UTA (moyenne sur 2008 à 2010) et une valeur ajoutée brute 5,6 fois plus importante qu'en France (**INSEE**).

D'après l'INSEE, en 2010, la production agricole représente 86% des ressources de la ferme Champagne-Ardenne (les aides de la PAC sont intégrées dans ce ratio), près de 4 milliards d'€ pour les produits végétaux (soit 77%), 457 M€ pour les produits animaux (10%), 164 M€ pour les services (3%).

L'élevage est le secteur le plus fragile. Le cheptel régional décroît (-8 % entre 1988 et 2010). Le nombre de vaches laitières baisse plus vite (-38 % sur la même période). Les surfaces fourragères ont significativement diminué (-22,4 % entre 1989 et 2010).

En 2010 (hors secteur viticole), 2 000 exploitations produisaient sous signe de qualité (IGP, AOP, Label Rouge ...), soit 8%, taux régional parmi les plus faibles de France. Très peu de productions locales sont identifiées. Sur l'ensemble des exploitations agricole et viticulture, ce taux est s'élève à 16%, contre une moyenne nationale à 25% (**INSEE**).

33 350 hectares de vignes (**INAO 2010**) sont destinés à une production de vin d'appellation d'origine protégée, dont la quasi-totalité pour le champagne.

Fin 2012, 449 exploitations en agriculture biologique étaient recensées (17ème rang français) pour une surface totale de 19 196 hectares, soit 1,20% de la surface agricole utile (20ème rang français).

8) Un secteur agroalimentaire et agro-industriel exportateur, avec une spécificité : la valorisation non alimentaire des agro-ressources :

Les entreprises agroalimentaires constituent l'un des premiers secteurs industriels : 19% des effectifs de l'industrie, 27% du total de la valeur ajoutée de l'industrie (**INSEE**). En 2010, ce secteur a généré plus de 445 M€ de valeur ajoutée et employait 9 694 personnes (productivité de 45 975 €/UTA), soit 19% des effectifs de l'industrie en région et 3% des effectifs de l'agroalimentaire en France, répartis dans 1 069 établissements dont la majorité sont de très petites tailles (**INSEE**). En 2012, ce secteur employait 11 518 ETP, soit, 2,24% de l'emploi total. Le poids du tissu coopératif y est aussi très important avec 168 entités.

Les filières régionales sont très organisées dans les secteurs végétal et viticole où l'amont est directement impliqué dans la transformation des productions, notamment par l'intermédiaire de la coopération. A l'inverse, plusieurs secteurs, dont l'élevage, ne sont pas structurés à l'échelon régional.

Des secteurs phares se sont développés en lien avec les productions végétales et animales de la région. Au premier plan, on peut citer :

- La champagnisation
- La malterie : 50% de la production nationale, avec les 2 leaders mondiaux que sont Malteurop (51) et Soufflet (10).
- La meunerie, l'amidonnerie/glucoserie, maïserie, féculerie et transformation du chanvre.
- L'industrie de la betterave : les 4 sucreries de la région traitent près de 22% de la production nationale de betterave.
- La nutrition animale, avec la luzerne déshydratée (80% de la production nationale en région), la valorisation des céréales et des coproduits de l'agro-industrie : pulpe de betterave (30% de la production nationale), drêche de blé, tourteau de colza...
- La transformation laitière : poudre de lait à haute valeur ajoutée dans les Ardennes, fromages en Haute-Marne et dans l'Aube.
- L'abattage et la transformation des viandes.

Les secteurs de la seconde et troisième transformation agroalimentaire sont assez peu présents et le créneau des produits à forte valeur ajoutée, demeure peu exploité (fromages d'appellation...), à l'exception notable du champagne.

En 2010, les exportations des produits des IAA représentent près de 2,9 milliards d'euros, soit 36% des exportations régionales et plus de 8% des résultats des IAA de la métropole (**INSEE**).

Deux structures regroupent les acteurs de l'agroalimentaire et de l'agro-industrie. Tout d'abord, le Pôle de Compétitivité « Industries et Agro-Ressources ». Ce pôle a vocation à rassembler les acteurs de la recherche, de l'enseignement, de la formation et de l'industrie de Champagne-Ardenne et de Picardie autour d'un axe commun : les valorisations non alimentaires et alimentaires du végétal. Les marchés visés sont la chimie verte et les agro matériaux notamment, en substitution aux produits

issus de la pétrochimie. Enfin, le club I3A est une association de 230 adhérents qui fédère des entreprises, souvent PME, du secteur agroalimentaire.

En l'absence de voies navigables à grand gabarit, la logistique ferroviaire et notamment capillaire apparaît comme un sujet majeur du maintien de la compétitivité des entreprises agro-alimentaires de la Champagne-Ardenne (Soufflet, Vivescia, Tereos, Acolyance, Coopérative d'Esternay, Novagrain...) tant à l'exportation que sur le marché intérieur. L'état du réseau capillaire dédié au fret ferroviaire est très inquiétant dans la région : 90 % du linéaire (429 km, 12 lignes). Des investissements importants de remise en état sont prévus pour éviter une fermeture d'ici 18 mois à 3 ans selon les lignes, dans le cadre d'un plan d'action mis en place en 2016, financés avec le concours de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), la Région et les collectivités, Les chargeurs participeront à la maintenance des lignes, dans le cadre de protocoles d'accord avec SNCF Réseau. La fermeture de lignes se traduiraient par une perte de certains débouchés (plusieurs clients exigeant une livraison par train) et un transfert très conséquent vers la route (estimé à 50 000 camions / an pour les 7 lignes menacées de fermeture), avec les surcoûts induits sur le réseau routier.

9) Des paysages variés et une forte production d'énergies renouvelables :

L'agriculture couvre plus de 67% du territoire et bien davantage en Champagne crayeuse. Moins de 2,5% de la SAU est soumise à des risques d'**érosion**. Les activités agricoles et rurales jouent un rôle majeur dans la gestion des paysages et du vivant, avec une influence directe sur sa diversité. Si les pratiques agronomiques peuvent tendre vers une uniformisation de paysages, l'agriculture joue pleinement son rôle d'aménagement et la région abrite une mosaïque de milieux.

Des disparités territoriales existent au plan de la **biodiversité**, de par la situation à la croisée des climats océanique et continental, dans un contexte géomorphologique varié. Ainsi, la Champagne humide représente l'un des hauts lieux de vie pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs et sédentaires alors que la champagne crayeuse, avec ses plaines de grandes cultures, est moins favorable à la biodiversité.

En résulte des biotopes variés recelant une biodiversité courante ainsi que des espèces patrimoniales, notamment en forêt, parmi lesquelles le sabot de Vénus, la nivéole de printemps, la martre des pins ou la cigogne noire. L'indice d'abondance des oiseaux communs des milieux agricoles est en baisse significative depuis 2000 (96,3).

11,7% de la SAU régionale est placée en zone subissant des contraintes naturelles.

L'eau est omniprésente avec plusieurs vallées fluviales et les lacs dont ceux du Der-Chantecoq et d'Orient, créés pour réguler la Seine.

La craie, qui affleure dans une grande partie de la région, abrite une nappe d'eau considérable mais fragile : 21 des 27 masses d'eau sont déclarées en état médiocre sur le plan chimique.

Le territoire est à 80 % dans le bassin Seine-Normandie, le reste dans les bassins Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée-Corse.

L'état 2013 des eaux superficielles en vallée de la Marne réalisé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie indique un bon état chimique de 98% des masses d'eau (76,9%), mais un état écologique qui n'atteint pas les objectifs de la DCE fixés à 66% en bon état en 2015.

La prairie présente des avantages indéniables vis-à-vis de la qualité des eaux et de la régulation du cycle de l'eau à l'échelle d'un territoire.

L'irrigation a permis le développement des productions végétales légumières (pomme de terre principalement) : 1,1% de la SAU est irriguée et 35,8 M de m³ (1,3% du volume national) ont été prélevés en 2010.

Pour l'air, une étude de l'ATMO Champagne-Ardenne réalisée en 2010 a comptabilisé 112 communes sensibles (49% des champardennais). Le risque de pollution atmosphérique aux pesticides demande à être évaluée.

Selon l'enquête Teruti-Lucas, la part du territoire artificialisé atteint 1610 km² en 2010, soit 6,3% du territoire régional (8,9% au niveau national) ce qui place la région parmi les moins impactées. Cette artificialisation se fait essentiellement au détriment des terres agricoles (notamment dans les aires urbaines de Reims, Troyes, Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières). Elle est relativement lente mais sa vitesse augmente depuis les années 2000 (**CETE/DREAL CA : Artificialisation des sols en 2006-06/11**).

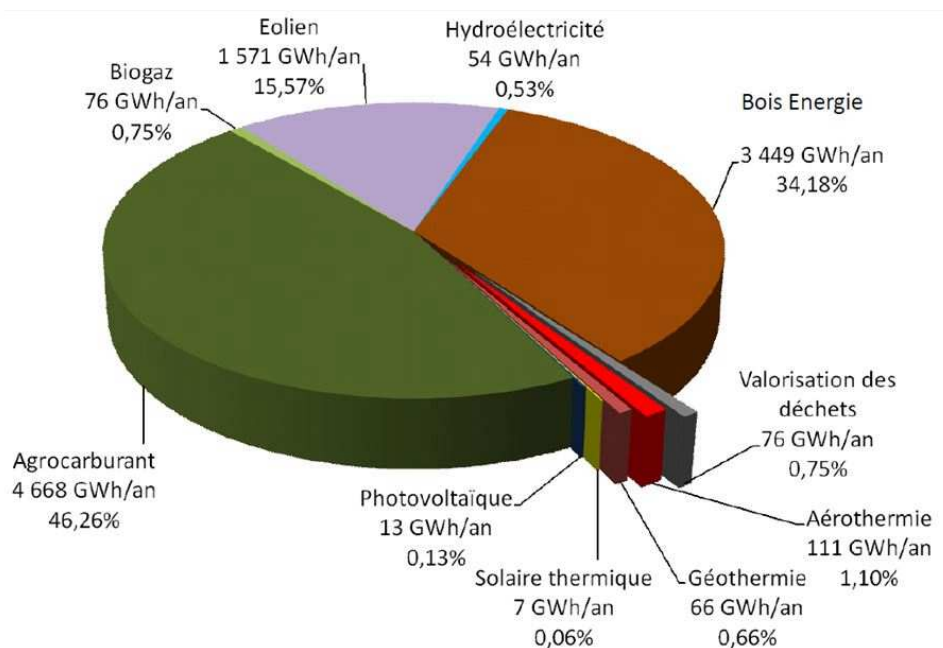
Les zones à **risques** de mouvements de terrains sont localisées sur la côte d'Ile de France pour laquelle un plan de prévention des risques naturels a été prescrit. La couverture végétale (populiculture, maintien en herbe des lits majeurs des cours d'eau, enherbement) contribue à la stabilisation des sols et à la limitation de l'impluvium dans le cas des zones inondables.

L'agriculture et l'agroalimentaire génèrent des déchets qui sont traités ou valorisés par des filières de collecte et de recyclage, par épandage ou méthanisation.

La consommation énergétique par habitant est de 38 MWh/an (32 MWh/an en moyenne nationale - **PCAER**). Les secteurs les plus consommateurs sont l'industrie (29%), les transports (27%), le secteur résidentiel (26%) et l'agriculture (11%).

La production totale d'énergie renouvelable fin 2010 est d'environ 10000 GWh/an (5400 GWh/an hors agrocarburant), soit environ 868 ktep/an. Cette production représente 19,7% de la consommation d'énergie finale régionale (10,6% sans les agrocarburants).

Le bilan mis en évidence dans le Plan Climat Air Énergie Régional est le suivant :



Bilan de la production d'énergies renouvelables et de récupération par filière fin 2010 (Source : étude Axenne)

172 exploitations agricoles ont une installation de production d'énergie renouvelable dont 139 en solaire et 7 en biogaz.

Le territoire participe à l'enjeu de réduction de production des Gaz à Effet de Serre (GES), grâce à ses productions de bois. La mobilisation de cette matière première demeure un sujet d'avenir. En région, le bois, mais aussi le chanvre et la paille contribuent pleinement à la séquestration du carbone dans la construction.

II) POINTS FORTS, POINTS FAIBLES, OPPORTUNITES ET MENACES :

1) Points forts :

Un secteur agricole organisé et structuré :

- Une agriculture forte et renommée, entre productions végétales, élevage et Champagne.
- Des ressources agricoles importantes et diversifiées : valorisant plus de 60% du territoire.
- Une organisation efficace des acteurs agricoles (coopératives et négoce) avec une culture de l'organisation dans le secteur du végétal (poids de la coopération).
- Importance du réseau fédératif des CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole).
- Une très forte orientation de l'industrie régionale vers la valorisation de la ressource agricole et des ressources agricoles importantes.
- Pôle de compétitivité IAR (Industries et Agro-Ressources) sur la thématique des nouvelles valorisations des ressources végétales.
- Un tissu agroalimentaire fort qui joue un rôle essentiel dans la valorisation de l'agriculture régionale.
- Une structuration du secteur agro-alimentaire en développement (Club i3A).
- Existence d'un tissu émergent de structures et de références autour de pratiques agro-écologiques (agriculture biologique, circuits courts, références de systèmes herbagers et autonomes...).
- Territoire régional concerné par des AOC (Champagne, produits laitiers), IGP et Label Rouge.
- Une interprofession forte dans le secteur du Champagne (CIVC).
- 21 établissements d'enseignement agricole publics et privés en capacité d'alimenter en main d'œuvre qualifiée et professionnelle.
- Appareil de formation (lycées) performant adossé à des ateliers/exploitations représentatifs des situations régionales.
- Un dispositif sanitaire performant.

L'économie régionale autour de l'emploi, entre ruralité et productivité agricole :

- Une balance commerciale régionale agroalimentaire positive (grâce au champagne et aux produits de l'agriculture).
- Un bon niveau de productivité agricole.

- La diversité des productions permet de limiter les risques économiques liés à une mauvaise conjoncture de prix et d'optimiser les complémentarités entre productions.
- Le nombre d'emplois agricoles rapporté à l'emploi total est le plus élevé de France métropolitaine.
- Pérennité des exploitations agricoles (90% des exploitations sont toujours présentes 10 ans après l'installation).
- Des organisations impliquées pour favoriser le maintien et la création d'activité.
- Des espaces ruraux et naturels avec des lieux remarquables bien préservés conférant un cadre de vie de qualité.

Protection des ressources naturelles :

- Diversité des assolements en Champagne crayeuse à base de céréales (escourgeon, blé tendre et orge de printemps), colza, betterave, luzerne, pomme de terre, maïs, pois protéagineux et tournesol.
- Dynamique de conversion :
 - En premier lieu, en agriculture biologique qui constitue un système de production répondant aux enjeux en matière d'environnement
 - Et en second lieu, des systèmes faiblement émetteurs en carbone.
- Les activités agricoles, notamment d'élevage, sont faiblement génératrices de production azotée, du fait de leur concentration géographique limitée.
- Pratiques éprouvées de couverture hivernale des sols agricoles : la Champagne-Ardenne est la première région française pour son taux de couverture.
- Diversité de paysages et de milieux du fait du contexte géologique et géomorphologique varié.
- Richesse d'espèces animales et végétales.
- 101 zones Natura 2000 couvrant 12,08% du territoire régional.
- 3 Parcs Naturels Régionaux couvrant 253 000 ha (Forêt d'Orient, Montagne de Reims et Ardennes).
- Un projet de parc national en création entre Champagne et Bourgogne.
- 6 réserves naturelles nationales, 6 réserves naturelles régionales.
- Des captages d'eau prioritaires identifiés.
- Énergie Renouvelable (ENR) : un niveau de production d'agro-carburants, bois-énergie et éolien déjà élevé : la Champagne-Ardenne est la première région de France pour sa production d'énergie éolienne, d'éthanol et de bio-diesel.
- Des plans climats existent : PCAER, PCET, plan bas carbone de la filière Champagne.
- Des ressources végétales à potentiel qui répondent aux enjeux environnementaux : chanvre (5 000 ha - un plan d'action pour le développement de l'utilisation du chanvre en construction porté par la communauté d'agglomération de Troyes), luzerne, sainfoin ...

- Des filières vertes émergentes à haut potentiel : l'une en lien direct avec le pôle IAR (bioraffinerie), l'autre avec les ENR (éolien, bois-énergie, méthanisation (Biogaz Vallée), biocarburants de 2ème génération, ...).

2) Points faibles :

Un système de production agricole avec ses faiblesses :

- Forte hétérogénéité des conditions pédo-climatiques.
- Forte dépendance aux intrants pour les grandes cultures et la viticulture. Les sols de craie étant naturellement pauvres en minéraux, induisent une forte dépendance aux intrants.
- 1,24% de la SAU en agriculture biologique en 2012, contre 3,6% au national.
- Une forte spécialisation des ateliers d'élevage qui ne favorise pas leur autonomie alimentaire, notamment en protéine.
- Des efforts sont à poursuivre pour améliorer la qualité des eaux.
- Des exploitations agricoles de plus en plus spécialisées exposées aux aléas.

Les manques du secteur de la production et de ses filières :

- Les capacités de transfert des connaissances sont à renforcer et développer pour concilier économie et environnement.
- Moins de 5% des exploitations (hors viticulture) commercialisent en circuit court (dernière place nationale) en partie liée à une densité de population faible et aux systèmes agricoles présents sur le territoire (forte présence des grandes cultures).
- Des filières courtes de commercialisation en conventionnel et en bio à renforcer.
- 8% des exploitations produisent sous signe de qualité (hors viticulture), ce qui est faible en comparaison du niveau national (22%).
- Un manque de filières pour les circuits courts et pour certaines productions spécifiques en Bio (type ovin, porcin...).
- Une grande fragilité du secteur laitier dans un contexte réglementaire de suppression des quotas et de normes évolutives.
- Répartition inégale des outils de transformation sur le territoire régional ainsi que des bassins de production.

Les fragilités économiques:

- Une baisse du nombre des exploitations agricoles et des actifs, plus particulièrement marqué sur les petites et moyennes exploitations dans les zones d'élevage.
- Coût du foncier agricole et viticole élevé.
- Forte concurrence autour du foncier.
- L'importance du capital nécessaire rend difficile la transmission des exploitations.

- Peu d'installation en dehors du cadre familial.
- Manque d'attractivité des métiers de l'agriculture induisant des difficultés de recrutement.
- Des moyens humains d'accompagnement technique importants dont la coordination est à renforcer.
- Des systèmes de production dépendants des aides publiques (qui sont en diminution).
- Volatilité des cours.
- Méconnaissance des productions locales par les consommateurs, liée à une faible identification des produits régionaux.
- Un secteur des filières animales insuffisamment organisé.
- Un secteur de la seconde et troisième transformation agroalimentaire peu présent.
- Une faiblesse d'implantation d'activités de production de produits finis pour le secteur de la construction (à base de bois, chanvre ...).
- Disparition de services à la population (en particulier offre de soins), affaiblissement du tissu d'équipements, dévitalisation des pôles et bourgs.

Protection des ressources naturelles :

- Thématique biodiversité/paysage et de ses enjeux à promouvoir et développer.
- Rupture des continuités écologiques (infrastructures linéaires) et faible présence d'éléments structurants du territoire (haies, bosquets).
- Baisse de la diversité génétique des espèces cultivées.
- Erosion des sols dans certaines zones viticoles et agricoles.

3) Opportunités :

Une production agricole tournée vers l'avenir :

- Des pratiques alternatives en lien avec l'agro-écologie qui se développent.
- L'agriculture biologique, un mode de production en progression en Champagne-Ardenne.
- Une tendance à la diminution des produits phytopharmaceutiques et des intrants à confirmer et à stimuler (baisse de 50% des volumes en 10 ans sur le vignoble champenois).
- Soutenir la structuration et le développement de cultures qui présentent des atouts au plan environnemental (chanvre, luzerne, sainfoin...) et s'accompagnent d'activités économiques.
- Pour répondre aux enjeux climatiques, augmenter les capacités de séquestration de carbone de systèmes agricoles et viticoles.

Le potentiel des filières par leur organisation, leur structuration :

- Les circuits courts alimentaires, qui correspondent à une demande sociétale croissante, représentent des débouchés nouveaux pour l'agriculture et l'agroalimentaire. Il y a un bassin régional de consommation à occuper (notamment en produits locaux), et à proximité une zone de chalandise à prospecter.
- Des créneaux de produits à forte valeur ajoutée à exploiter (fromages d'appellation...).
- Des outils/structures/organisations existantes à développer.
- Des expériences réussies en matière d'organisation de l'offre (viticulture, sucre, bio en restauration collective) dont l'expérience peut servir de modèle aux autres filières.
- Poursuivre l'investissement dans le pôle IAR, la bioraffinerie et les travaux pour les biocarburants de 2ème génération (notamment Futurol).
- Des perspectives de nouveaux débouchés dans l'énergie, la construction, la chimie ...
- Promouvoir plus largement l'utilisation des produits bio-sourcés d'origine locale.
- Développer les circuits courts en agriculture.
- Des liens entre producteurs, transformateurs et consommateurs à renforcer.

L'économie génératrice d'emplois:

- Des besoins croissants en salariés formés dans différents secteurs de la production (travaux agricoles, viticulture) et de la transformation agroalimentaire.
- Des possibilités d'augmenter le nombre des installations en agriculture, notamment sur les créneaux des circuits courts et des nouveaux débouchés.
- Une demande touristique, sensible aux atouts patrimoniaux, à accompagner.
- Poursuite de l'effort d'investissement sur le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire, bois-énergie, méthanisation, agro-carburants).
- Une mutation progressive du marché du travail local vers les services qui offre des perspectives de création d'emplois à accompagner.
- Des démarches de valorisation du patrimoine par des démarches spécifiques (labellisation petites cités de caractère) génératrices de développement local.
- Un potentiel de développement lié aux sites de mémoire et aux paysages.
- Potentiel de développement des savoir-faire et des productions locales (métiers d'art, gastronomie, artisanat local).
- Des expériences de gouvernances locales à essayer.

La préservation de l'environnement, un enjeu à portée de main ...

- Demande croissante en matière de développement durable (économie d'énergie et/ou d'intrants, circuits de proximité).
- Une hausse du coût de l'énergie qui doit favoriser l'optimisation des moyens de production et l'autonomie des systèmes.

- Des démarches expérimentales de restauration des trames vertes et bleues en milieu agricole émergent et sont à développer (Symbiose, CIVAM de l'Oasis).

4) Menaces :

Sur l'agriculture régionale :

- Une forte dépendance aux intrants.
- Les exploitations agricoles se concentrent, la diversité des productions et des assolements tend à diminuer.
- Risque de baisse de professionnalisation dans le secteur viticole et des productions végétales (reprise par des actifs ne participant plus directement à la mise en valeur des surfaces).
- Accroissement des risques (climatiques, économiques, techniques, environnementaux, humains, sociétaux...).
- Risque d'une standardisation du parcellaire et des pratiques agronomiques par le développement de la céréaliculture.
- Accélération possible de la diminution des surfaces en herbe.
- Inquiétudes des éleveurs face aux aléas sanitaires et aux prédateurs (ex : le loup).
- Malgré la tendance involutive de la population régionale, augmentation des terrains consacrés aux zones d'activité et aux infrastructures, ce qui entraîne une menace foncière sérieuse.

Une structuration incomplète du secteur agricole :

- Par manque d'organisation, affaiblissement du poids des producteurs dans certaines filières (notamment : viande, lait...).
- Un secteur de l'élevage en situation structurellement difficile, qui pourrait conduire à des restructurations importantes. Il faut aussi signaler que le contexte n'est pas favorable avec un effet négatif des exigences réglementaires liées à la directive nitrates, mais également d'une manière plus ponctuelle l'apparition du loup qui s'attaque à certains troupeaux.
- Possible marginalisation de certains territoires.
- Les systèmes d'exploitation très spécialisés sont très fragiles face aux aléas climatiques.

La fragilité de l'économie dans le monde rural et agricole :

- Des représentations négatives des métiers en agriculture, notamment du fait d'un décalage de perception de la réalité des métiers agricoles.
- Une tendance à la libéralisation des secteurs de production agricole et viticole, dans un contexte de volatilité accrue des prix agricoles.
- Le renouvellement des générations n'est pas assuré par les reprises d'exploitation.
- Fragilité des outils de transformation dans le secteur de la viande.

L'environnement : un enjeu omniprésent

- Perte de biodiversité et fragilité des populations de pollinisateurs.
- Risque de diminution de la matière organique du sol du fait à la diminution de l'élevage.
- L'éventuelle suppression des possibilités de mixité en agriculture biologique risque de nuire à court terme à son développement.
- La dégradation des principales ressources en eau : les nappes d'eaux souterraines continuent de se dégrader en raison d'une inertie de réaction des sols aux changements de pratiques, toutefois les eaux superficielles tendent à s'améliorer.
- Risque de non atteinte du bon état des masses d'eau en 2020 (directive cadre sur l'eau).
- Fragilité des systèmes de production agricoles face aux changements climatiques et dépendance aux intrants d'origine fossile.

Chapitre 3

ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D' ACTIONS POUR L' AGRICULTURE EN CHAMPAGNE-ARDENNE

AXE I : FAVORISER LE RENOUELEMENT DES GENERATIONS POUR MAINTENIR UNE AGRICULTURE DYNAMIQUE ET TRANSMISSIBLE

Objectif 1 : augmenter le nombre des actifs

Il existe des gisements d'emplois non pourvus dans les secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole, ce qui détermine un besoin sur le territoire d'augmenter le nombre d'actifs dans ces secteurs.

Actions :

Il s'agit :

- D'accroître l'attractivité des métiers dans les secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier, en informant les jeunes en cours de formation sur les métiers et sensibilisant le grand public aux enjeux et aux rôles de l'agriculture.
- D'augmenter la qualification des actifs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la filière bois en adéquation avec les besoins des secteurs d'activités.
- De limiter les contraintes des métiers de l'élevage : outils de production adaptés agissant sur la gestion du temps de travail, amélioration des conditions de travail.
- De favoriser le développement de systèmes de production agricole les plus générateurs d'emplois.
- De faciliter l'innovation organisationnelle du travail : favoriser le salariat partagé, faciliter le recours aux services de remplacement.

Objectif 2 : favoriser la transmission des exploitations agricoles

Pour favoriser le renouvellement des générations en agriculture par l'installation, il faut intervenir en amont sur la transmission des exploitations agricoles, et ainsi :

Actions :

- Identifier, sensibiliser les futurs cédants en anticipant les réflexions liées à la transmission.
- Développer le transfert de compétences entre le cédant et le candidat à la reprise.
- Accompagner techniquement le cédant dans sa démarche et inciter financièrement la transmission des exploitations.

Objectif 3 : accompagner les porteurs de projets d'installation

Afin d'agir sur la création d'activités et le renouvellement des générations, il s'agit de créer les conditions favorables pour l'émergence et la consolidation de tous les projets de création ou de reprise en agriculture.

Actions :

Les besoins concernent :

- L'accompagnement technique et économique pour l'acquisition de compétences lors de la phase d'installation : stages, formations, espaces-test...
- La mise en place d'appuis financiers pour soutenir les besoins en capitaux générés par les projets. Des solutions sont à proposer en fonction de la diversité des situations (subvention, trésorerie, garantie bancaire ...).
- L'accès au foncier par des mécanismes pour orienter les terres vers les projets d'installation. Le portage de foncier peut s'avérer complémentaire à cette démarche.
- L'accompagnement des porteurs de projets au cours des premières années de mise en place de leur activité.

Objectif 4 : préserver le foncier agricole et son potentiel agronomique biologique et économique

La Champagne-Ardenne est une région peu urbanisée. Elle est toutefois structurée par un réseau de 12 aires urbaines confrontées au développement de phénomènes de péri-urbanisation marqués qu'il convient de contenir. L'essentiel du territoire régional correspond à de vastes espaces où la population est dispersée, voire isolée dans un nombre extrêmement élevé de petites communes. Dans ces zones rurales les perspectives démographiques et économiques sont peu favorables.

Actions :

Les besoins concernent :

- L'amélioration de la gestion de l'espace pour limiter la consommation du foncier.
- La garantie de la fonctionnalité des espaces agricoles notamment pour les exploitations implantées en zone périurbaine.

AXE II : AMELIORER LA DURABILITE DES SYSTEMES DE PRODUCTION

Objectif 1 : Décliner le projet Agro-Ecologique en région

Le niveau régional, où se situent les compétences du développement économique, de l'aménagement du territoire ou encore de la formation, a vocation non seulement à mettre en oeuvre le projet en territorialisant les chantiers ouverts au niveau national mais aussi à élaborer, à organiser et à décliner une stratégie originale basée sur les caractéristiques propres de ses territoires et de ses filières, est complémentaire du cadre national.

Actions :

- Mettre en place une gouvernance régionale.
- Intégrer l'agro-écologie dans les stratégies régionales.
- Favoriser l'émergence des GIEE.
- Accompagner les porteurs de projet.
- Recenser les expérimentations, expériences, les encourager...et les diffuser.
- Informer et former.
- Communiquer.

Objectif 2 : renforcer la diffusion pour faire évoluer les systèmes de production vers des pratiques durables

Les différents secteurs de la production (productions végétales, viticulture, productions animales) ont des besoins pour leur permettre de mieux combiner production et efficacité environnementale. Sont concernés les thèmes de l'eau (qualité, quantité), la biodiversité, la préservation des sols.

Au plan énergétique, la mutation des systèmes agricoles régionaux est un besoin spécifique. Les pratiques agricoles peuvent présenter des opportunités d'accroître les capacités de stockage de carbone, il s'agit aussi de rendre les exploitations moins dépendantes aux énergies fossiles.

Actions :

La réduction des pollutions diffuses et ponctuelles est à rechercher par :

- Des formations, la mise en place d'accompagnement.
- Des changements de pratiques.
- Des investissements matériels.

Au niveau énergétique, les besoins se traduisent par :

- De la sensibilisation et de l'information aux professionnels sur les enjeux de développement et d'innovation...
- De la formation des actifs agricoles et forestiers, pour faciliter la diffusion du progrès technique et mettre en application les nouvelles connaissances et les nouvelles pratiques.
- Du conseil individuel approfondi, pour permettre d'adapter l'innovation aux projets d'exploitation et aux spécificités des territoires.
- Le renforcement du partage d'expérience et la coopération entre les producteurs.

Objectif 3 : protéger les secteurs de la production face aux aléas

Les risques climatiques, auxquels sont confrontés les secteurs de la production agricole et les surfaces forestières, sont croissants et présentent des amplitudes de plus en plus importantes.

Le second risque est lié à la volatilité des prix qui marque les marchés des productions agricoles.

Actions :

Pour les aléas climatiques, il s'agit :

- De mettre en place des systèmes d'indemnisation, en complémentarité avec les outils proposés par le secteur privé.
- D'adapter les exploitations agricoles et les surfaces forestières pour limiter leur fragilité face aux aléas et aux effets du changement climatique.

Pour la volatilité des prix, il s'agit :

- D'apporter des outils permettant de gérer cette situation.
- De favoriser la stabilité des prix.
- De donner de la visibilité aux producteurs.

Objectif 4 : favoriser le maintien des systèmes de production herbagers

Les surfaces en herbe sont le support d'activités d'élevage, le plus souvent sur des systèmes extensifs. Elles permettent de maintenir un maillage d'éleveurs dans des secteurs spécifiques et ainsi de structurer et d'organiser les filières d'élevage.

Ces surfaces sont favorables au plan du maintien de la biodiversité, de la protection de la qualité de l'eau et de la conservation des paysages. Elles subissent une baisse depuis plusieurs années.

Actions :

- Il faut pouvoir les préserver, notamment dans les zones qui présentent des handicaps naturels.

Objectif 5 : développer l'agriculture biologique

Les besoins liés au développement de l'agriculture biologique sont nombreux et concernent :

Actions :

- La sensibilisation, l'accompagnement et la formation des producteurs.
- Le déploiement d'un environnement social, économique et technique favorable au développement de l'agriculture biologique.
- Le soutien financier aux exploitations agricoles qui s'engagent dans une conversion à l'agriculture biologique.
- Le soutien aux exploitations agricoles qui produisent en agriculture biologique pour se maintenir dans ces systèmes.

Objectif 6 : renforcer le lien entre les producteurs et les consommateurs

Au plan alimentaire, la demande sociétale s'oriente vers des consommations avec un ancrage territorial. La Champagne-Ardenne bénéficie aussi d'un positionnement géographique privilégié pour alimenter le bassin de consommation de l'agglomération parisienne.

Actions :

Les besoins sont les suivants :

- Développer et adapter les produits agricoles régionaux aux besoins des marchés alimentaires de proximité.
- Accompagner les démarches de reconnaissance des produits alimentaires régionaux, qu'elles portent sur des identifications liées au territoire, à la qualité ...
- Organiser les acteurs de la production pour répondre aux attentes des différents acteurs des marchés alimentaires (vente directe, opérateurs collectifs, distribution).

AXE III : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DES FILIERES

Objectif 1 : stimuler l'innovation et la recherche

La stratégie de spécialisation intelligente (S3) en Champagne-Ardenne a identifié une priorité sur le développement de la bioéconomie ancrée sur une bioraffinerie territorialisée et associée à des pratiques agricoles et viticoles adaptées et durables.

Pour mettre en place ces conditions de production durables, les besoins se concentrent sur une plus forte innovation et acquisition de références.

Actions :

Il s'agit ainsi :

- De favoriser l'innovation, l'expérimentation et la recherche et développement, sur des

problématiques d'intérêt pour les filières agricoles, agroalimentaires et forêts-bois, en lien avec le pôle de compétitivité IAR.

- De renforcer le dialogue entre les acteurs économiques agricoles et les acteurs de la recherche et de l'innovation.
- De favoriser les projets collaboratifs.

Objectif 2 : augmenter la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles

Il s'agit d'orienter une partie des exploitations agricoles vers des systèmes qui maximisent la création de valeur ajoutée sur le territoire. Sont concernées les orientations des exploitations agricoles vers l'agriculture biologique, la qualité des produits, la diversification des productions et des activités, la transformation à la ferme, la vente directe, la production d'énergies renouvelables.

Actions :

Pour favoriser ces systèmes, les besoins concernent :

- La formation, pour apporter des savoirs adaptés aux projets d'exploitation.
- L'accompagnement des porteurs de projets.
- La mutualisation des moyens entre les exploitations.
- La structuration des filières qui permettront une meilleure valorisation des productions.
- L'adaptation des outils de production, de transformation et de commercialisation aux enjeux de développement de la valeur ajoutée sur les exploitations agricoles.

Objectif 3 : améliorer la compétitivité des filières

La compétitivité des systèmes de production passe par la réalisation d'investissements structurants afin que les exploitations puissent s'adapter aux conditions de mise en marché, aux nouvelles exigences environnementales, aux enjeux sanitaires et à ceux liés à la qualité des produits.

Actions :

Pour que les filières agricoles de Champagne-Ardenne puissent améliorer leur compétitivité, les besoins recensés sont :

- Renforcer la coopération entre les exploitations.
- Moderniser et développer les outils de production en élevage pour développer des filières performantes au niveau environnemental (gaz à effet de serre, énergie, effluents), sanitaire, des conditions de travail, du bien-être animal.
- Diminuer la dépendance des systèmes de production aux intrants provenant d'achats extérieurs.
- Rechercher une plus grande autonomie alimentaire en élevage à l'échelle de l'exploitation ou des territoires.

- Permettre à l'ensemble des filières agricoles et agroalimentaires de réduire leur consommation (amélioration des performances énergétiques des bâtiments et des équipements) et de produire de l'énergie (méthanisation).
- Contribuer à renforcer la compétitivité de l'industrie agroalimentaire et l'agro-industrie.

Objectif 4 : améliorer l'organisation des filières régionales

Le secteur végétal en Champagne-Ardenne (viticulture, céréales, betteraves sucrières) est historiquement très organisé, autour d'opérateurs économiques très significatifs et/ou d'instances à vocation interprofessionnelles.

Le contraste est fort avec de nombreux autres secteurs de l'amont agricole et forestier, où l'organisation est perfectible, avec comme effet principal une répartition déséquilibrée de la valeur ajoutée entre les acteurs. Sont concernés pour exemple : l'élevage et les productions animales, l'agriculture biologique, le bois, le maraîchage...

Actions :

- Le besoin est d'organiser le rapprochement des acteurs de ces secteurs pour mener conjointement des actions au bénéfice du développement structuré de leur domaine d'activité.

Objectif 5 : renforcer la présence des outils de transformation

Les ressources agricoles et forestières sont à la base du développement économique de plusieurs secteurs industriels comme l'agroalimentaire, le champagne, les valorisations non alimentaires. Des perspectives intéressantes existent sur des nouveaux créneaux en matière de construction, d'énergie renouvelables, ou de produits bio-sourcés.

Actions :

- La création de valeur ajoutée à partir des ressources régionales est une piste privilégiée pour générer de l'activité et de l'emploi.
- Le développement et la modernisation des capacités de production et de transformation doit être recherché.

Avec la préoccupation d'une répartition équilibrée sur le territoire.

Chapitre 4

PROJETS REGIONAUX STRUCTURANTS

I) LES CONTRATS DE FILIERES EN ELEVAGE :

1) DEFINITION :

Les Contrats de Filières en Elevage sont des outils de définition d'un projet global et collectif par filière basé sur un état des lieux, une analyse forces-faiblesses-menaces-opportunités et d'un plan d'actions impliquant les acteurs économiques et les Pouvoirs Publics, Etat et Conseil régional.

Ils ont vocation à cadrer les orientations du développement dans les domaines dans lesquels ils s'appliquent en fixant des priorités et des objectifs.

Ils définissent un plan d'actions global sur différents axes :

- Compétitivité des exploitations : outils de production, modes de production et maîtrise technique...
- Développement de la valeur ajoutée : répondre aux attentes des consommateurs, organiser les circuits courts, qualité des produits...
- Installation et la formation des exploitants et des salariés d'exploitation : cursus de formation, faciliter l'embauche...
- Communication et promotion des métiers : développement de la consommation locale, parler positivement du métier, notamment auprès des jeunes...

L'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la production à la transformation est mobilisé.

2) LISTE DES CONTRATS EN COURS OU EN PROJET :

Nature	Année de mise en oeuvre	Perspectives
Contrat de filières Ovins	2009	Actualisé avec signature le 29 octobre 2015
Contrat de filières Bovins Viandes et Bovins Lait	2012	
Contrat de filières Viandes Blanches (porcs et volailles)	2015	Signature le 29 octobre 2015

II) LA FERME EXPERIMENTALE DE LA BA 112 ET LE RESEAU DE MUTUALISATION DES PARTENAIRES (RECHERCHE, INNOVATION, DEVELOPPEMENT ET FORMATION) :

1) UNE OPPORTUNITE UNIQUE :

La désaffectation de la Base Aérienne 112, dont l'emprise remise aux collectivités territoriales comporte près de 200 ha de terres agricoles représente de fait une opportunité exceptionnelle - dynamique insufflée par le pôle IAR, proximité immédiate de Reims et de son Université, du pôle agro-industriel de Pomacle-Bazancourt et de ses laboratoires - pour développer une plate-forme régionale où seraient testés de nouveaux systèmes de production, en rupture avec les pratiques actuelles.

2) DES OBJECTIFS PARTAGES :

L'objectif principal de cette plate-forme centrale est d'expérimenter en grandeur réelle, avec l'implication des agriculteurs en place, **de nouvelles méthodes de production** dans le cadre d'une approche systémique, de nouvelles cultures pour répondre aux besoins de l'aval, en intégrant les dernières données de la recherche et des expérimentations factorielles. **Ces systèmes de culture innovants, qui se construiront autour des principes de l'agro-écologie, viseront à répondre à 3 objectifs prioritaires** pour l'agriculture régionale :

- **Assurer la productivité économique** des systèmes dans une moindre dépendance aux ressources fossiles.
- **Prendre en compte les valeurs de durabilité** attendues par la société (concept de l'agro-écologie).
- **Assurer la fourniture de la ressource en qualité et quantité** aux industries existantes ou futures de l'aval en région (bioraffinerie).

Plus globalement, la Ferme 112 est :

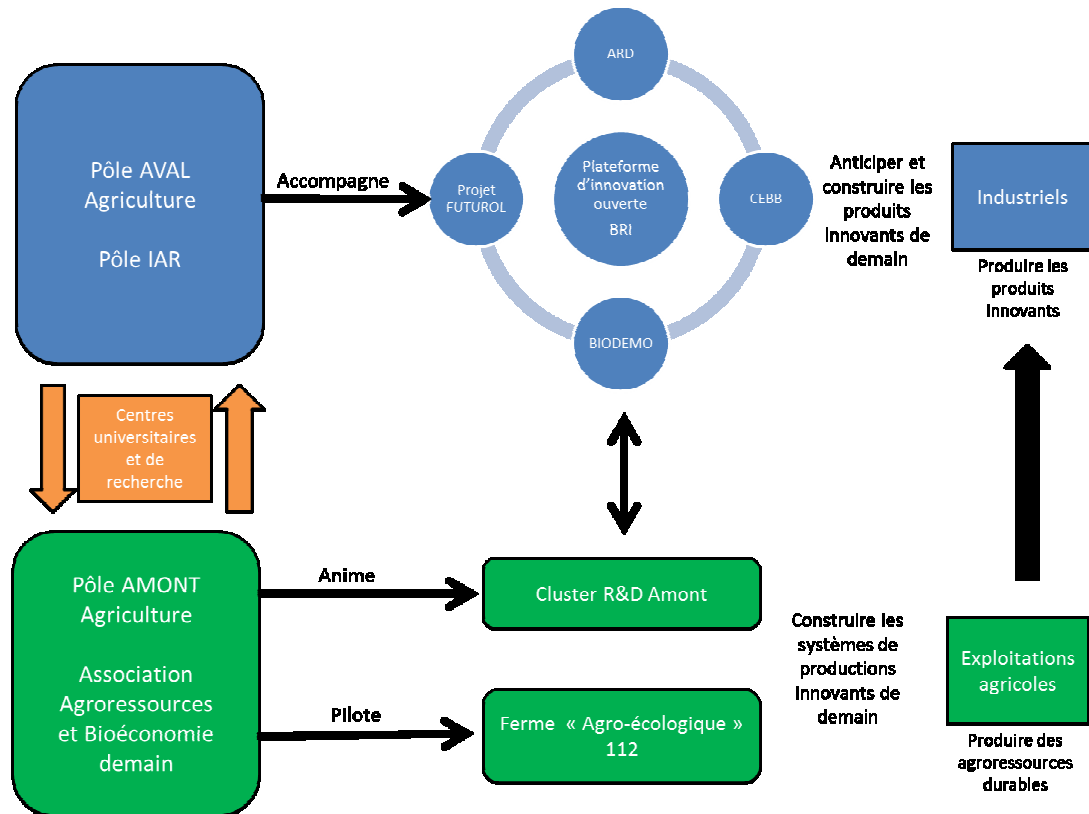
- Un outil **pour préparer l'agriculture de demain** : mutation des systèmes de production, mise en œuvre de l'agro-écologie...
- Un outil **au service de la recherche, du développement et du transfert.**
- Un **moyen de répondre aux enjeux de la bioéconomie**, au-travers de la constitution d'un centre dédié à la production de ressources agricoles, tant en quantité (augmentation de la productivité, développement de nouvelles cultures par leur insertion dans les systèmes de production actuel...) qu'en qualité (assurer une production répondant au cahier des charges des agro-industries et du marché, produire de la biomasse agricole à faible impact environnemental...).
- Plus localement, **la Ferme 112 est un outil de redynamisation territoriale**, qui s'inscrit dans un schéma de « **bioéconomie territorialisée** », mettant en cohérence la plate-forme agro-industrielle de Pomacle-Bazancourt et la pépinière d'entreprise des Sohettes – Val des Bois.

3) VOLET RECHERCHE ET COLLABORATIF :

4 volets de recherche et de collaboration complémentaires seront mis en œuvre sur la ferme 112, selon des échelles de temps distinctes :

- Agronomie et agro-écologie.
- Agro-machinisme / Nouvelles technologies.
- Formation des acteurs et à la transmission d'innovation dans les entreprises.
- Mise en relation avec la société civile.

La ferme « agro-écologique » 112 s'intègre dans un dispositif régional plus global : l'association « agro-ressources et bio économie demain », véritable « incubateur » des nouveaux systèmes de production répondant à l'enjeu de triple performance. Ce cluster se définit comme un véritable plateforme de réflexion et d'échanges en matière d'innovation, de recherche et de développement dans les domaines de l'agriculture, l'agroécologie et l'environnement, pour fédérer et mobiliser les énergies et les compétences de tous les acteurs d'un secteur stratégique de la Champagne-Ardenne : la production d'agro-ressources. Il ambitionne de faire émerger des projets innovants, structurants, collaboratifs et multidisciplinaires pour répondre aux enjeux de l'agriculture régionale.



III) STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA FILIERE CHAMPAGNE – VOLET ENVIRONNEMENT :

La Champagne vise l'excellence dans le monde des vins effervescents. Cette stratégie ne peut se limiter à la seule qualité des produits élaborés. Elle implique une triple performance économique, sociale et environnementale de la filière.

Les pratiques viti-vinicoles doivent nécessairement reposer sur des fondements solides, axés sur l'éthique et la réponse aux attentes sociétales, notamment la préservation de l'environnement.

Regroupés au sein du Comité Champagne, vignerons et Maisons y travaillent activement et comptent poursuivre leurs efforts en privilégiant les actions collectives et la démarche de filière.

Les chiffres clés sur « l'entreprise Champagne » (*Chiffres arrondis*) :

- 34 000 hectares (AOC Champagne).
- 280 000 Parcelles de vigne.
- 15 000 exploitants viticoles.
- 140 coopératives.
- 300 Maisons de Champagne.
- 15 000 salariés.
- 307 millions de bouteilles (2014).
- 4,5 milliards d'€uros de chiffre d'affaires dont 2,4 à l'export (2014).

1) LE COMITE CHAMPAGNE :

Le Comité Champagne organise l'économie de la filière en veillant notamment à un niveau de stock suffisant par rapport aux exigences de qualité voulues par les professionnels. Il mène une politique de qualité persévérante et de valorisation du patrimoine constitué par l'appellation Champagne.

À ces fins, le Comité Champagne a développé une large palette de services à ses ressortissants : valorisation et protection de l'appellation Champagne en France et à l'international, recherche et développement pour la vigne et le vin, politique collective de développement durable, enregistrement complet pour le compte de l'État des informations permettant le suivi et le pilotage de l'activité viti-vinicole, conseil et assistance aux professionnels dans les domaines de la technique, du droit et de l'exportation, gestion d'une réserve interprofessionnelle qui garantit les exploitants contre les aléas climatiques ou commerciaux.

2) L'ENGAGEMENT DE LA PROFESSION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET LA MISE EN PLACE D'UNE STRATEGIE COLLECTIVE ORIGINALE :

A) Un engagement naturel et ancien :

L'engagement pour la préservation de l'environnement s'impose comme une évidence pour une appellation d'origine contrôlée de grande notoriété. Cette préoccupation s'inscrit dans un objectif de développement durable de nos activités et s'est renforcée depuis une quinzaine d'années.

Une analyse environnementale de l'ensemble de la filière Champagne a été réalisée au début des années 2000. Elle a mis en évidence quatre enjeux majeurs :

- ✓ La maîtrise des intrants et de leurs effets potentiels sur la santé et l'environnement.
- ✓ La préservation et la mise en valeur des terroirs, de la biodiversité et des paysages.

- ✓ La gestion responsable de l'eau, des effluents, des sous-produits et des déchets.
- ✓ Le défi énergétique et climatique.

B) Une gouvernance interprofessionnelle et une stratégie collective :

Ces enjeux sont considérés comme prioritaires par la profession. Un système original de management environnemental de "l'entreprise Champagne" a donc été mis en place pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre d'une politique environnementale établie à l'échelon interprofessionnel : la gouvernance de l'ensemble de la stratégie et des différents plans d'action est assurée par le Bureau exécutif du CIVC sur proposition de la Commission technique et environnement.

Le système est basé sur une démarche d'amélioration continue qui consiste à :

- ✓ Faire l'inventaire des points critiques et élaborer des plans d'action en matière de R&D (plan eau, plan biodiversité, plan carbone...).
- ✓ Mettre en œuvre les mesures proposées à l'échelle de l'ensemble de l'aire d'appellation.
- ✓ Mesurer et vérifier les progrès à l'aide d'indicateurs.
- ✓ Se fixer de nouveaux objectifs et faire ainsi tourner la roue du progrès.

A l'échelle de la Champagne, cette stratégie implique nécessairement la mobilisation et l'engagement volontaire de tous les professionnels car, pour paraphraser Guy Paillotin dans son rapport rendu au Ministre de l'Agriculture et de la Pêche en février 2000 « la nature ne peut se satisfaire des seules prouesses de quelques-uns ».

C) Trois voies pour une viticulture 100% écologique :

Par conséquent, l'objectif de la profession est de viser une viticulture 100 % écologique. Trois voies sont pour cela soutenues par l'interprofession auprès de l'ensemble des opérateurs champenois :

✓ **La viticulture durable en auto-évaluation :**

Compte-tenu de l'atomisation des structures (voir encadré ci-dessus), la priorité a été donnée en 2001 aux opérations de sensibilisation, d'entraînement et d'accompagnement des exploitations, option jugée préférable dans un premier temps aux démarches de certification jugées moins urgentes. Dans la pratique, des référentiels ambitieux et évolutifs sont proposés à l'ensemble des professionnels qui sont incités à engager régulièrement l'autodiagnostic de leur entreprise et à bâtir leur propre plan d'amélioration. Ces référentiels marient, de manière équilibrée, la tradition et l'innovation technologique et ils ciblent l'intégralité des enjeux environnementaux identifiés et cités précédemment. Toutes les forces de développement de la région (Chambres d'Agriculture, groupements de développement, conseillers et consultants privés...) sont mobilisées et coordonnées par le Comité Champagne pour motiver et accompagner les producteurs dans cette démarche vertueuse dont la mise en œuvre volontaire va bien au-delà du simple respect des exigences réglementaires.

✓ **La viticulture durable certifiée :**

Le référentiel de viticulture durable en Champagne a été réactualisé en 2014 et peut désormais servir de base, pour les producteurs qui le souhaitent, à une certification « Viticulture Durable en Champagne ». Ce dispositif est opérationnel depuis mi-2014. Plus de 2000 ha, soit 6 % des surfaces sont d'ores et déjà certifiés.

Depuis avril 2015, la démarche de certification « Viticulture Durable en Champagne » est reconnue équivalente à la certification environnementale de niveau 2 par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

✓ **La viticulture biologique :**

Celle-ci a vu ses surfaces multipliées par 5 au cours des 10 dernières années.

Dans ce schéma général, les progrès collectifs résultent de l'agrégation de 15 000 plans de progrès individuels réalisés chez les vigneron et dans les maisons de Champagne, que ceux-ci soient engagés en viticulture durable (dans une démarche d'autoévaluation ou de certification) ou en viticulture biologique.

Des indicateurs permettent un suivi attentif de l'amélioration des performances environnementales de « l'entreprise Champagne ».

3) RESULTATS ET PERSPECTIVES :

Cette stratégie a produit des résultats très significatifs :

- La réduction de 50 % en 15 ans des quantités de produits phytosanitaires appliquées avec, dans le même temps, la suppression des produits les plus dangereux.
- Le développement de techniques alternatives : par exemple, le vignoble de Champagne est devenu leader en France pour le développement de la technique de confusion sexuelle, avec près de 50 % du marché pour seulement 4 % des surfaces, en dépit d'un parcellaire défavorable car très atomisé.
- La nette amélioration des conditions d'emploi des produits phytopharmaceutiques, l'évolution positive des matériels de pulvérisation, l'abandon des traitements aériens.
- La forte progression de l'enherbement des vignes et de leur contour (doublement des surfaces depuis 5 ans).
- La réduction de 50% en 20 ans des quantités d'azote apportées par les produits fertilisants.
- L'aménagement hydraulique des coteaux viticoles : 95 millions d'euros investis, 232 projets, 81 km de voiries, 225 bassins et 287 000 m³ de rétention aménagés depuis 15 ans.
- Le traitement de 100% des effluents vinicoles en 2014.
- La valorisation de 90 % des déchets et 100% des sous-produits.
- La réduction de 15 % de l'empreinte carbone de chaque bouteille commercialisée entre 2003 et 2013.
- La certification ISO 14001 de plus d'un quart du volume d'activité de la filière.

La profession souhaite poursuivre dans cette voie, en particulier :

- Atteindre les objectifs du plan Ecophyto 2 aux horizons 2020 et 2025.
- Poursuivre le développement de l'enherbement, préserver ou restaurer la biodiversité, aménager les coteaux et mettre en valeur les paysages viticoles.
- Traiter 100 % des déchets et renforcer la valorisation des sous-produits.
- Réduire de 25% l'empreinte carbone de la filière en 2020 (par rapport au niveau de 2003) de manière à pouvoir viser le facteur 4 à l'horizon 2050.
- De manière plus générale, amplifier le développement de la viticulture durable et de la viticulture biologique.

Tous ces enjeux ne pourront être relevés qu'au prix :

- Du renforcement des dynamiques de groupe et de l'approche filière.
- D'un effort important en matière de recherche et d'innovation.

IV) LE PLAN AMBITION BIO :

1) L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN CHAMPAGNE-ARDENNE :

L'agriculture biologique en Champagne-Ardenne reste globalement peu développée au niveau des surfaces et des volumes de production (Agence bio, Les "Chiffres clés" édition 2014) :

- 1,3% de la surface agricole utile de la région, soit la 20ème région française.
- 19 599 ha en bio ou en conversion, soit la 16ème région française.

Ces dernières années, le nombre de conversions avait ralenti. L'année 2015, en revanche, a été marquée par un nouveau palier. Les nouvelles mesures agro-environnementales en faveur de l'agriculture biologique, la recherche par les collecteurs de nouveaux producteurs, des prix bas en agriculture conventionnelle sont autant de facteurs qui ont favorisé les conversions et la volonté de changement de pratiques. Ainsi, en 2015, le seuil de 500 fermes en agriculture biologique a été franchi en Champagne-Ardenne.

Si ces chiffres sont positifs, ce mode de production fait face à plusieurs problématiques dont les principales sont :

- La mixité, une spécificité régionale. Cette dernière, rendue possible par l'évolution du cahier des charges, a modifié le profil des exploitations en particulier dans les zones céréalières où l'agriculture biologique a été perçue comme une « diversification » au sein des exploitations (80 % des exploitations de grandes cultures bio sont mixtes dans certaines zones géographiques).
- Certaines filières sont encore peu structurées. Les filières longues de monogastriques, de petits ruminants sont quasi inexistantes malgré une demande présente des producteurs. Il est nécessaire de conforter les débouchés existants et d'en développer de nouveaux.
- Il existe encore des a priori assez forts sur ce mode de production notamment auprès du jeune public agricole.

La consommation reste croissante en 2014, ce qui a permis une augmentation du nombre de transformateurs et de distributeurs. Fin 2013, ils étaient 170 transformateurs et 47 distributeurs (Agence bio, Les "Chiffres clés" édition 2014).

Ainsi, il est nécessaire d'agir à tous les niveaux des filières pour développer ce mode de production, c'est pourquoi le réseau des Chambres d'agriculture et le réseau de la FRAB, des GAB et de l'ACB se sont associés pour mettre en place une déclinaison régionale du programme Ambition bio 2017.

2) LE PLAN AMBITION BIO DE CHAMPAGNE-ARDENNE :

Le plan Ambition Bio a pour objectif le « doublement de la part des surfaces en bio d'ici fin 2017 associé à un objectif ambitieux de développement continu et durable de la consommation ». Il a pour but d'insuffler « un nouvel élan au développement équilibré et à la structuration de toutes les filières qui vise à mobiliser tant les acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation que les citoyens ».

Il s'articule autour de six axes mobilisant tous les acteurs de la bio. Les deux réseaux, Chambres d'agriculture de Champagne-Ardenne, Fédération Régionale et groupements départementaux des Agriculteurs Biologiques et l'ACB ont défini ensemble les actions nécessaires pour répondre aux différents objectifs.

Axe 1 : développer la production

Cet objectif est primordial pour les deux réseaux. Concrètement, il se décline sous différents aspects :

- Sensibiliser les producteurs à l'agriculture biologique grâce à divers canaux de communication (portes ouvertes, presse agricole, etc).
- Mieux accompagner les agriculteurs souhaitant se convertir grâce à la mise en place d'un pôle d'information sur la conversion en AB et un guichet unique départemental pour la conversion. Le but est de favoriser les échanges et les partenariats entre les structures agricoles ainsi qu'avec les acteurs locaux des territoires.
- Favoriser l'installation et la transmission de fermes biologiques.
- Développer l'appui technique auprès des exploitations biologiques existantes grâce à des groupes d'échange, des prêts de matériel, l'acquisition de références technico-économiques notamment.

Axe 2 : structurer les filières

La structuration des filières passe par une meilleure connaissance des marchés et de la production via l'Observatoire régional de l'Agriculture Biologique ainsi que par des démarches collectives de commercialisation. Ces organisations existent mais nécessitent d'être renforcées (par exemple : Manger bio en Champagne-Ardenne, association Unébio – Centre Est, APLB Centre Est). De plus, un travail doit être mené sur les outils de transformation : re-localisation de l'approvisionnement, conversion et développement d'outils et sur la restauration collective hors domicile.

Axe 3 : développer la consommation et conquérir des marchés

Les actions sont axées sur le grand public pour les sensibiliser à la consommation de produits biologiques (ateliers auprès d'enfants, salons bio, campagnes promotionnelles) et sur la restauration collective.

Axe 4 : renforcer la recherche, son pilotage et la diffusion des résultats

Pour ce faire, un comité régional d'expérimentation en AB va être instauré. Il aura pour objectif d'harmoniser les recherches menées en bio en Champagne-Ardenne et de mutualiser les outils et les résultats des expérimentations pour en améliorer la diffusion. Il associera les deux réseaux mais aussi les coopératives, les instituts de recherche... De plus, il est nécessaire de favoriser la recherche par les producteurs eux-mêmes et de les associer aux programmes de recherche afin d'en garantir la cohérence.

Axe 5 : former les acteurs agricoles et agroalimentaires

Le but est de renforcer l'offre de formation à destination des producteurs, qu'ils soient biologiques ou en réflexion sur la conversion et à destination des jeunes en formation.

Axe 6 : adapter la réglementation

L'objectif est de mettre en place une personne référente en région sur les questions réglementaires et de politique agricole commune et de concevoir des outils de communication destinés aux producteurs comme aux différents organismes agricoles.

3) UN PLAN COLLECTIF :

Cette déclinaison régionale a été conçue par les réseaux des Chambres d'agriculture et des producteurs biologiques de Champagne-Ardenne. Cependant, sa mise en oeuvre ne pourra se faire qu'avec l'association de toutes les organisations professionnelles agricoles, les organismes décisionnels et financiers et des producteurs eux-mêmes afin d'en garantir l'efficacité et la cohérence sur le territoire champardennais.

Le Plan Ambition Bio a été signé, le 30 octobre 2015, par l'ensemble des organismes partenaires, à Brigny-Vaudancourt, sur la ferme de Monsieur et Madame Oudart, agriculteurs depuis 1989, convertis à l'agriculture bio depuis 2003.

V) LE CONTRAT D'OBJECTIFS REGIONAL PRODUCTION AGRICOLE CHAMPAGNE-ARDENNE 2015-2019 :

1) LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS :

Le contrat d'objectifs « Production agricole » succède au précédent contrat d'objectifs conclu en 2009. Ce dernier a permis aux signataires, en association avec d'autres partenaires (organismes de formation, ...) de construire ensemble des actions en faveur de la formation professionnelle dans le secteur de la production agricole.

Aujourd'hui inscrit dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP), signé en région le 15 juin 2011, en tant qu'outil privilégié du partenariat avec les branches professionnelles, ce mode de conventionnement se voit donc pérennisé et renforcé. Véritable déclinaison du CPRDFP, le contrat d'objectifs vise à mettre en oeuvre, dans le champ d'application qui lui est conféré, les orientations du CPRDFP. Partagées par l'ensemble des signataires (Région, État, Autorités Académiques), les priorités énoncées dans le CPRDFP doivent donc trouver leurs déclinaisons au sein de ce présent contrat.

2) DES FONCTIONS DE VEILLE, DE PROSPECTIVE ET D'OFFRE DE FORMATION :

En premier lieu, les fonctions de veille et de prospective apparaissent fondamentales et une place prépondérante doit être accordée à l'anticipation des métiers de demain. En effet, le manque d'anticipation des compétences nouvelles, des qualifications dont auront besoin demain les entreprises, peut pénaliser le développement régional, et cela dans tous les domaines. Elles sont donc devenues indispensables pour permettre la mise en place de parcours de formation ajustés, favoriser l'insertion professionnelle, garantir la nécessaire adaptation aux emplois de demain et voire, à terme, créer des emplois. Ces fonctions, eu égard aux défis économiques que doit relever la région Champagne-Ardenne, sont désormais de la responsabilité collective des acteurs et s'appuient nécessairement sur un travail partenarial et une implication forte des acteurs de la branche.

En second lieu, l'offre de formation représente l'un des enjeux majeurs du CPRDFP marqué par l'objectif partagé d'élévation des niveaux de qualification des Champardennais et par la recherche d'un équilibre entre les voies de formation. L'obtention d'une qualification est un atout essentiel pour une insertion professionnelle réussie, et ce, dès le premier niveau de qualification (niveau V). L'accent doit être porté sur les jeunes qui sortent de formation initiale sans cette qualification minimale et sur les personnes qui, engagées dans la vie professionnelle, ne possèdent pas ce niveau de qualification. Quel que soit le mode d'acquisition, l'élévation générale du niveau des qualifications et une augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur sont des priorités portées par le CPRDFP. A cette fin, la fluidification des parcours entre voies, modes et filières de formation constitue également une priorité régionale.

3) DES OBJECTIFS AMBITIEUX :

En conséquence, la sécurisation des parcours professionnels qui vise à permettre à tous les actifs d'atteindre au moins un niveau V de qualification et d'évoluer au cours de leur carrière, représente une thématique fédératrice du CPRDFP. Elle suppose de structurer la coordination emploi et formation sur le territoire par, notamment, une meilleure articulation des financements, une mise en réseau de l'offre de formation qui favorisera l'individualisation des parcours et leur continuité.

Enfin, donner de l'ambition à tous les Champardennais est l'un des axes majeurs du CPRDFP et la mise en place d'un Service Public de l'Orientatation (SPO) y contribue. La signature, le 20 septembre 2012, de la charte pour l'installation d'un service public de l'orientation a constitué une première

étape. La loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale a ensuite renforcé ce SPO. Aussi, l'implication et la mobilisation de tous les acteurs concernés par ces problématiques d'orientation et de promotion des métiers, au-delà des réseaux spécialisés en matière d'accueil, d'information et d'orientation, sont des facteurs de la réussite des actions à mettre en place.

4) LA GOUVERNANCE :

Un comité de pilotage du contrat d'objectifs «Production Agricole» est mis en place. Il se compose des représentants des institutions et organisations signataires et peut s'adjoindre, à titre consultatif, toute personne ou organisme qu'il jugera utile d'associer à ses débats.

Ce comité de pilotage a pour missions de :

- Valider la programmation des actions ;
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en oeuvre ;
- Proposer et adopter des actions correctives en fonction des évolutions du secteur et de la mise en oeuvre du présent contrat, et déterminer les actions d'accompagnement.

Parallèlement au comité de pilotage, un comité technique sera mis en place. Composé de techniciens représentant les signataires, il aura pour fonction de suivre la mise en oeuvre du contrat et de garantir son animation, de préparer les réunions du comité de pilotage, de lui rendre compte de son activité et de prendre en compte ses orientations.

Chapitre 5

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PRAD

I) LES INDICATEURS DE RESULTATS :

Le PRAD fera l'objet d'un suivi annuel par l'Etat et la Région lors de la commission régionale pour l'agriculture de Champagne-Ardenne, qui réunit le Préfet de région, le Président de Région et le Président de la Chambre régionale d'agriculture.

Le bilan annuel sera soumis au cas par cas pour information à la COREAMR et aux commissions régionales spécialisées.

L'élaboration du bilan annuel sera coordonnée par la DRAAF, en tant que détenteur des données statistiques.

Ce suivi sera réalisé à partir des indicateurs de résultats suivants :

1) Pour le suivi global de l'agriculture et des industries agroalimentaires :

- La surface agricole utile (1 et 12).
- Le nombre d'exploitations (1 et 2).
- Le détail des exploitations d'élevage (1)
- Le nombre d'installations en agriculture, dont celles hors du cadre familial (5).
- Le nombre d'unités de travail annuel et le nombre d'actifs agricoles permanents (1 et 2).
- Le revenu agricole moyen des exploitations professionnelles (1).
- Le chiffre d'affaires de l'agriculture (3).
- Le détail du chiffre d'affaire en élevage (3).
- Le chiffre d'affaire de la viticulture (3).
- Le nombre de bouteille de Champagne commercialisé (3).
- Le nombre d'entreprises du secteur agroalimentaire (6).
- Le nombre de salariés du secteur agroalimentaire (6).
- Le chiffre d'affaires de l'agroalimentaire (6).

2) Pour le suivi de la politique de qualité et de valeur ajoutée locale :

- Le nombre d'exploitations en agriculture biologique ou en cours de conversion (4).
- La surface agricole utile en agriculture biologique ou en cours de conversion (4).
- Le nombre d'exploitations sous signes de qualité (2).
- Le nombre d'exploitations commercialisant leurs produits en circuits courts (2).
- Le taux d'abattage en Champagne-Ardenne des animaux produits en région (8).
- Indicateur de la pression en phytosanitaires (9).
- Les surfaces couvertes par des mesures agro-environnementales climatiques (10).
- Le nombre d'installations d'unités de productions d'énergie renouvelable, à partir de la biomasse des exploitations agricoles (11).

3) Pour le suivi des territoires :

- Le nombre d'installations en agriculture, dont celles hors du cadre familial (5).
- Le nombre de créations d'entreprises agroalimentaires (6).
- Le taux d'insertion après une formation professionnelle dans l'enseignement agricole (10).
- Le taux de couverture du territoire par un document d'urbanisme (10).
- La surface agricole perdue (10).

4) Pour l'agro-écologie et la mise en œuvre des GIEE en particulier :

- Le nombre de GIEE reconnus (10).
- Le nombre d'exploitations engagées dans un GIEE (10).
- Le nombre d'agriculteurs engagés dans un GIEE (10).
- La surface agricole engagée dans un projet reconnu GIEE (10).

Sources :

(1) selon la statistique agricole annuelle, année n-1, SSP/SRISE.

(2) selon les recensements et enquêtes (sous réserve que les rubriques sur les signes de qualité et les circuits courts soient reconduites) SSP/SRISE.

(3) selon les comptes provisoires de l'agriculture, année n-1, SSP/SRISE.

(4) selon les données de l'agence bio.

(5) selon les installations aidées et les points info installation, DDT / DRAAF / CHAMBAGRI.

(6) selon les données SSP-ESANE.

(7) selon l'enquête prix du lait, année n-1, Enquête Annuelle Laitière, FAM/SSP.

(8) selon les données de la BDNI.

(9) selon les indicateurs du plan Ecophyto, enquêtes du SSP sur les pratiques culturales : PKGC – PKViti et Phyto GC - Phyto Viti.

(10) selon les données DRAAF et/ou DDT.

(11) selon les données ADEME.

(12) OSCOM (Observatoire des Surfaces Communales) – SRISE/VALOR.

II) EVALUATION ANNUELLE ET FINALE :

La commission régionale pour l'agriculture de Champagne-Ardenne pourra proposer au Préfet de région et au Président de Région d'apporter des modifications au PRAD.

Le plan d'actions, notamment, sera revu annuellement : modification, suppression ou ajout d'une action. Pour l'Etat, les modifications seront validées par un arrêté modificatif du Préfet de région.

Au terme de la durée du plan, le Préfet de région et le Président de Région doivent établir un bilan de ce plan d'action. Outre le suivi des indicateurs au regard des objectifs fixés, une évaluation qualitative sera conduite. A l'issue du bilan et de l'évaluation, le Préfet de région et le Président de Région décident du maintien ou de la révision du PRAD.

ANNEXES

FICHES FILIERES